

**UCL**

Université  
catholique  
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)

# La démocratie intra-partisane est-elle favorable à la mise à l'agenda d'un revenu universel ?

Une analyse comparative de deux partis politiques belges.

Mémoire réalisé par

**Thomas Legein**

Promoteur :

**Pr. Yannick Vanderborght**

Lecteur :

**Pr. Benoît Rihoux**

Année académique 2017 - 2018

**Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en  
politique belge et comparée**



ECOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES (PSAD)  
FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, POLITIQUES ET  
DE COMMUNICATION (ESPO)  
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (UCL)

# La démocratie intra-partisane est-elle favorable à la mise à l'agenda d'un revenu universel ?

Une analyse comparative de deux partis politiques  
belges



Mémoire de fin d'étude présenté par Thomas Legein dans le cadre du  
Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en  
politique belge et comparée

Sous la direction de : Pr. Yannick Vanderborght  
(Université Saint-Louis & Université catholique de Louvain)

Lecteur : Pr. Benoît Rihoux  
(Université catholique de Louvain)

Année académique 2017-2018



Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Thomas LEGEIN



## **Remerciements**

Je tiens à remercier Yannick Vanderborght pour son aide précieuse tout au long de la rédaction de ce mémoire. Sa disponibilité, ses nombreux conseils comme son regard critique m'ont permis de me guider tout au long de ma réflexion et ce depuis plus d'un an. Je remercie également Benoît Rihoux pour le temps qu'il a consacré à la lecture de cette recherche. Je souhaite également adresser mes remerciements à Min Reuchamps pour les différentes opportunités qu'il m'a offertes tout au long de mon cursus et qui ont grandement enrichi mon expérience à l'UCL.

Je souhaite également associer à ces remerciements Julien Perrez, Pauline Heyvaert, François Randour et Audrey Vandeleene pour m'avoir offert durant mon stage un regard inédit et riche d'expérience sur le monde de la recherche. Indirectement, leurs précieux conseils ont grandement contribué au rendu final de ce mémoire.

Mes remerciements vont également aux différents acteurs politiques qui ont accepté de me recevoir chaleureusement et de m'offrir de leur temps pour répondre à mes nombreuses questions dans le cadre d'entretiens qui se sont révélés très constructifs.

Je tiens également à remercier tous ceux qui, depuis tant d'années, m'ont accompagné et soutenu durant mon parcours, qu'ils viennent de Sainte-Anne, du Lycée du Berlaymont ou de l'UCL. Enfin, je remercie tout particulièrement mes parents pour leur soutien indéfectible et la source d'inspiration qu'ils représentent depuis toujours.



# Table des matières

<b>1) Introduction.....</b>	<b>1</b>
1.1) Le revenu universel, une nouvelle idée ancienne ...	1
1.2) ... aux justifications philosophiques et politiques ambiguës.....	2
<b>2) Cadre théorique.....</b>	<b>7</b>
2.1) Une typologie de la faisabilité politique des politiques publiques .....	7
2.2) La structuration des partis politiques, quatre théories fondatrices .....	9
2.3) La démocratie intra-partisane est-elle favorable à la mise à l’agenda d’un revenu universel ?.....	10
2.4) La démocratie intra-partisane, un outil multidimensionnel.....	12
2.5) Hypothèse .....	14
2.6) Une approche comparative de deux cas d’étude .....	21
<b>3) Méthodologie .....</b>	<b>25</b>
3.1) La comparaison des structures des partis comme point de départ de l’évaluation du niveau de démocratie intra-partisane .....	25
3.2) L’évaluation du niveau de démocratie intra-partisane, une analyse qualitative des statuts des partis.....	26
3.3) Des dynamiques intra-partisanes différentes, entretiens avec les élites politiques ...	27
<b>4) Opérationnalisation .....</b>	<b>29</b>
4.1) Deux cas d’étude aux structures différentes .....	29
4.1.1) Organisation classique des partis politiques.....	29
4.1.2) Le <i>MR</i> , une structure traditionnelle.....	30
4.1.3) <i>Ecolo</i> , une structure de cadre post-industrielle et décentralisée.....	36
4.2) Application de l’index de démocratie intra-partisane, deux partis aux niveaux de démocratie interne différents .....	43
4.2.1) La dimension de la participation .....	44
4.2.2) La dimension de la représentation.....	45
4.2.3) La dimension de la compétition .....	46
4.2.4) La dimension de la réactivité .....	47
4.2.5) La dimension de la transparence .....	48
4.2.6) La démocratie intra-partisane résumée au partage du pouvoir au sein des partis	48
<b>5) Discussion.....</b>	<b>53</b>
<b>6) Conclusion.....</b>	<b>61</b>

**7) Bibliographie ..... 65**

*Page laissée intentionnellement vide*



## 1) Introduction

### 1.1) Le revenu universel, une nouvelle idée ancienne ...

Sujet largement controversé, la question de l'implémentation d'un revenu universel<sup>1</sup> occupe aujourd'hui une part croissante de l'attention médiatique et académique. Face aux transformations sociales et économiques qui reconfigurent la société, le revenu universel ferait office, selon ses défenseurs, de solution permettant de répondre à la remise en cause de la conception actuelle de l'Etat-Providence. En revanche, pour ses adversaires, il s'agit moins d'un instrument prometteur de lutte contre le chômage et la pauvreté qu'une utopie tout bonnement impraticable et aux justifications éthiques douteuses (Alaluf, Zamora, Harribey & Ackerman, 2017). S'appuyant sur des arguments à la fois économiques et philosophiques, le débat sur le revenu universel permet aux citoyens d'apercevoir une possibilité de réponse à la critique du système de protection sociale à tel point qu'il est désormais impossible pour les défenseurs de cette idée de discuter du futur de l'Etat-Providence sans l'aborder (Vanderborcht & Van Parijs, 2005). Le revenu universel donne l'image de ce que pourrait donner un *Etat-Providence* « actif »<sup>2</sup> et émancipateur. Récemment propulsée dans l'actualité par les élections présidentielles françaises et par la tenue d'un référendum en Suisse, la question du revenu universel est pourtant loin d'être neuve. Les premières traces de cette proposition dans la littérature peuvent être retrouvées dans des travaux tels que le célèbre ouvrage « Utopia » (1516) de Thomas More, dans « De Subventionem Pauperum » écrit par J. Ludovicus Vives (1526) ou encore dans divers écrits de T. Paine (XVIIIème S) et J. S. Mill (XIXème S).

Défini comme étant « un revenu payé par une communauté politique à tous (1) ses membres, (2) sur base individuelle, (3) sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie » (Vanderborcht & Van Parijs, 2005, pp.6), le revenu universel se distingue des dispositifs de revenu minimum conventionnels sur les trois points fondamentaux repris dans sa définition.

---

<sup>1</sup> Voir « *L'allocation universelle* » de Y. Vanderborcht et Ph. Van Parijs (2005) pour avoir un aperçu des diverses formes et appellations que ce concept peut prendre ainsi qu'aux multiples réalités auxquelles il se raccroche. D'autres appellations telles qu'« allocation universelle », « revenu de base », « revenu d'existence » toutes aussi connues les unes que les autres peuvent être utilisées bien qu'elles ne recouvrent chacune qu'une conception particulière de ce concept.

<sup>2</sup> La transformation de l'Etat-Providence « classique » (passif) vers un Etat-Providence actif traduit la volonté d'activer les bénéficiaires des aides sociales en prenant des mesures émancipatoires qui abolissent les barrières. Il s'agit par exemple de faciliter la formation des travailleurs ou de combattre la trappe au chômage. Voir « *L'allocation universelle* » de Y. Vanderborcht et Ph. Van Parijs (2005) pour plus d'informations.

Désirant établir un système d'assistance publique efficace dans la lutte contre la pauvreté, la plupart des régimes sociaux contemporains ont mis en place des dispositifs de ciblage axés sur un triple principe de conditionnalité d'accès à l'aide publique – situation familiale, test des ressources et volonté de travailler - dont s'éloigne le revenu universel (Vanderborght & Van Parijs, 2005). Pour ses défenseurs, c'est cette triple différence fondamentale qui permet à cette alternative aux dispositifs actuels d'être défendue comme étant un instrument plus efficace pour lutter contre les inégalités. Pour autant, force est de constater que le revenu universel n'a jamais été appliqué dans sa forme théorique la plus « pure ».

Réelle utopie ou véritable *utopie-réaliste* ? Nombre d'expérimentations ont déjà vu le jour à travers le monde comme aux Etats-Unis et au Canada entre 1968 et 1978 puis, plus récemment, en Finlande, en Namibie ou en Inde. En Alaska, les bénéfices tirés de la rente pétrolière de l'Etat sont redistribués sous forme de *dividende inconditionnel*<sup>3</sup> aux résidents de l'Etat. Cependant, la question de la faisabilité politique du revenu universel continue à se poser tant, comme le soulignent De Wispelaere et Noguera (2012), trop peu de travaux académiques qui permettraient d'en comprendre tous les ressorts ont été réalisés jusqu'à présent. La littérature déjà produite sur la question permet néanmoins de mettre en lumière une explication majeure des difficultés qu'éprouvent les défenseurs de l'idée à mettre cette proposition de réforme à l'agenda politique : sa nature ambiguë (Barry, 1996; De Wispelaere & Noguera, 2012).

## **1.2) ... aux justifications philosophiques et politiques ambiguës**

Les dissensions causées par l'idée parmi les acteurs du débat peuvent être expliquées de deux manières. Il convient de différencier d'une part les points de tensions relatifs aux justifications normatives du revenu universel et, d'autre part, le débat ayant trait aux modalités concrètes qu'il pourrait prendre une fois implémenté.

Philosophiquement, le concept de revenu universel est caractérisé par une tension due à la complexité d'articuler ses objectifs. En effet, le revenu universel ne peut uniquement être discuté à travers une approche purement économique car elle aborde également des objectifs

---

<sup>3</sup> Il s'agit d'une forme alternative de revenu universel. Considérant que les générations futures avaient également le droit de pouvoir profiter des richesses que l'Etat retirait de l'exploitation des gisements de pétrole, le gouvernement républicain de l'Etat décida de créer, en 1976, *l'Alaska Permanent Fund*. Ce fonds avait pour vocation d'assurer la pérennité des richesses qui y étaient placées tout en assurant aux résidents de l'Etat le versement d'un dividende annuel proportionnel au rendement du fonds lors des cinq années précédentes.

dictés par des principes forts de justice (Vanderborght & Van Parijs, 2005). Dans la version la plus courante du revenu universel, ceux-ci correspondent à la conception libérale-égalitaire rawlsienne de la justice<sup>4</sup> (Rawls, 1971). Cette conception postule qu'une société juste est une société qui cherche à garantir une *liberté réelle* aux individus tout en leur redistribuant de manière juste les avantages socio-économiques dans le respect du critère d'égalité des chances à talents donnés (Van Parijs, 1997). Cependant, bien que l'approche libérale-égalitaire représente la principale justification du revenu universel dans la sphère francophone, il est possible d'en retrouver des conceptions plus marxistes (Van der Veen & Van Parijs, 1986) ou encore libertariennes (Meade, 1989 ; Steiner, 1992). La multiplicité des conceptions qu'il est possible de se faire du revenu universel résume en quoi l'idée reste complexe au niveau théorique. De plus, bon nombre d'individus pensent que le revenu universel est une idée échappant aux clivages rokkaniens classiques ou, au contraire, qu'il cache une logique idéologique extrême (communiste ou ultralibérale). Le fait que la recherche de la liberté et de l'égalité soit peu ou prou perçue comme étant un jeu à somme nulle ajoute à la confusion qui entoure le débat sur la question (Van Parijs, 1997). Par ailleurs, le niveau d'abstraction qui caractérise actuellement le débat politique à propos du revenu universel favorise également cette confusion ce qui laisse la porte ouverte à l'utilisation, par ses défenseurs et opposants, de différents outils destinés à en influencer la perception par le grand public. Un pan de la littérature linguistique a par exemple mis en lumière le fait que l'utilisation judicieuse du discours politique pouvait significativement modifier les préférences politiques des individus à propos du revenu universel (Vandeleene, et al., 2017) en orientant la façon dont se construit leur opinion sur le sujet (Legein, et al., 2018). Cependant, l'ambiguïté philosophique du revenu universel a déjà largement été discutée<sup>5</sup> et ne permet pas, à elle seule, d'expliquer en quoi cette idée peine à être traduite en véritable projet politique.

Politiquement, l'ambiguïté philosophique du revenu universel peut s'avérer être à la fois une force et une faiblesse lorsque la question de sa faisabilité est posée. La face visible du débat aux yeux du public se voit matérialisée dans l'émergence de clivages politiques autour des

---

<sup>4</sup> Comme le soulignent Y. Vanderborght et Ph. Van Parijs (2005), la mise en place d'un revenu universel ne peut catégoriquement être justifiée et/ou rejetée via la seule vision Rawlsienne de la justice. En effet, le revenu universel étant un concept polymorphe, tout dépendra de l'orientation donnée aux dispositifs susceptibles d'être mis en place. Quoiqu'il en soit, la version libérale-égalitaire du revenu universel est celle qui sera retenue dans le cadre de cette réflexion.

<sup>5</sup> Il est notamment possible de citer l'article « *Revenu inconditionnel et objections de gauche* » de D. Vicherat (2015) ou encore l'article « *Allocation universelle : version de droite et version de gauche* » de A. Gorz (1985) à titre d'illustrations.

divers projets de revenu universel défendus à travers le monde. Le manque de données concrètes sur les possibles conséquences de son implémentation laisse en effet beaucoup de marge de manœuvre dans l'argumentation construite par les différents acteurs impliqués dans le débat. Pour De Wispelaere & Stirton (2004), bien que cela permette à ses défenseurs de recueillir du soutien au-delà des clivages politiques traditionnels, cela cause également des désaccords non négligeables entre ses partisans à propos des justifications normatives à l'origine du concept. Cette problématique prend la forme d'un soutien croissant de partis politiques positionnés de chaque côté du spectre idéologique gauche-droite et qui se montrent attirés par l'idée de proposer une nouvelle forme d'innovation sociétale à leur électorat sans pour autant que celle-ci ne soit présentée de la même manière. Le soutien montré par une coalition de centre-droit en Finlande, par le *Parti socialiste* en France ou encore par le *Parti des travailleurs* mené par Lula au Brésil en faveur de l'idée le montre, le revenu universel ne bénéficie pas d'un ancrage idéologique clair et unique et ses défenseurs, comme ses détracteurs, viennent de tous horizons. Les tensions créées par les justifications philosophiques ambiguës du revenu universel au sein même des groupes qui le défendent augmentent le manque de visibilité de l'idée sur la scène politique et ajoutent à la confusion malgré l'implication croissante de la sphère publique dans le débat (Belorgey, 2000 ; Maniquet & Neumann, 2016). Bien qu'il ne soit véritablement possible de relier une famille politique précise à la proposition d'un revenu universel, une constante mise en lumière par Vanderborght et Van Parijs (2005) se dégage lorsqu'un regard est porté aux différentes formations politiques qui ont manifesté un intérêt certain pour l'idée dès son développement. En effet, qu'elles soient néerlandaises, belges, britanniques, finlandaises, française ou encore irlandaises, c'est selon les auteurs au sein des formations écologistes que l'idée peut trouver la sympathie la plus spontanée. Néanmoins, ces formations n'échappent pas non plus au caractère polarisant du revenu universel ce qui peut provoquer une série de divisions en leur sein et, en particulier, entre les courants d'une gauche plus traditionnelle proche des syndicats et d'une gauche plus libérale qui les traversent. Ce travail pose donc une réflexion quant à la faisabilité de cette idée en posant un regard neuf sur la responsabilité des acteurs impliqués dans le processus de décision politique en se focalisant de manière particulière sur le cas des formations politiques écologistes.

La structure de ce mémoire est organisée en cinq parties qui se présentent de la manière suivante. Premièrement, le cadre théorique qui a conduit à la formulation de la question de recherche et à l'identification de la démocratie intra-partisane comme variable explicative

potentielle de la faisabilité *stratégique* d'un revenu universel est développé. Le développement de cette partie est également l'occasion de justifier le choix des deux cas d'études comparés lors de cette recherche. Deuxièmement, la méthodologie utilisée lors de l'analyse des données récoltées dans le but de confirmer l'hypothèse de travail est introduite. Troisièmement, les données qualitatives récoltées dans le cadre de ce mémoire sont présentées dans une partie analytique afin d'identifier les éléments les plus probants dans l'explication de la faisabilité *stratégique* d'un revenu universel. Quatrièmement, les enseignements majeurs de l'analyse des données sont repris et discutés afin de déterminer dans quelle mesure est-ce que ceux-ci peuvent contribuer à confirmer l'hypothèse théorique proposée au début de la réflexion. Cinquièmement, une courte conclusion résume l'ensemble de la démarche entreprise afin de déterminer l'apport de ce travail à la littérature et offre des suggestions sur la voie à emprunter lors de futurs travaux sur le sujet.



## 2) Cadre théorique

### 2.1) Une typologie de la faisabilité politique des politiques publiques

Cette réflexion repose sur une typologie proposée par De Wispelaere et Noguera (2012) et qui interroge de manière systématique la faisabilité des politiques publiques et, en particulier, la faisabilité d'un revenu universel. Selon eux, il est possible de distinguer quatre types de faisabilités différentes en combinant deux des aspects principaux du processus politique menant à l'implémentation de politiques publiques : les *agents* et les *contraintes* (Voir *Table 1*). D'un côté, les faisabilités *stratégique* et *psychologique* sont liées à la question de la réalisabilité du revenu universel. Elles concernent chacune un type différent d'acteur du processus politique. La première est concernée par le rôle joué par les acteurs politiques strictement définis et ayant des intérêts clairement identifiés (cfr. *agents distincts*) alors que la deuxième concerne un type d'acteurs nettement moins structurés et qui répondent plus à des comportements de masse (cfr. *agents diffus*). La même distinction différencie les faisabilités *institutionnelle* et *comportementale* qui sont, quant à elles, liées à la question de la viabilité du revenu universel après implémentation. Pour les auteurs, un revenu universel peut être considéré comme potentiellement faisable quand la probabilité est haute de voir l'ensemble de ces « pré-conditions sociales » être favorables (pp.17). Vanderborcht (2004a, pp.112) rappelait déjà que le concept de faisabilité politique souffre d'un problème méthodologique majeur puisqu'il reste simplement impossible de prédire avec certitude si une politique publique sera ou non applicable dans le futur. Il s'agit pour lui, qui s'appuie notamment sur les travaux de Dror (1967), d'acquérir une approche qui cherche plus à déterminer la *probabilité* qu'une politique publique soit mise en place à une période donnée que d'en *prédire* avec certitude l'implémentation future. Cette conception de la faisabilité politique est suivie dans le cadre de cette réflexion.

**Table 1** Typologie de la faisabilité politique d'un revenu universel (De Wispelaere & Noguera, 2012)

	<b>Contraintes prospectives</b> (« réalisabilité »)	<b>Contraintes rétrospectives</b> (« viabilité »)
<b>Agents distincts</b>	<i>Faisabilité stratégique</i>	<i>Faisabilité institutionnelle</i>
<b>Agents diffus</b>	<i>Faisabilité psychologique</i>	<i>Faisabilité comportementale</i>

Plus particulièrement, cette analyse s'emploie à résoudre la problématique pointée par la *faisabilité stratégique* du revenu universel qui aborde la nécessité de voir les *agents*

*distincts* du processus politique être à même de construire une coalition de cause capable de défendre et de porter une proposition si controversée. Parmi ces *agents*, la *théorie partisane* (Hibbs, 1992) amène à concentrer la réflexion sur l'action des partis politiques. Pour les tenants de cette théorie, l'un des facteurs principaux qui détermine les variations dans les choix des politiques au niveau du pouvoir est effectivement la configuration partisane des gouvernements démocratiques. Les partis politiques sont donc au premier plan lorsque la question de l'identification des acteurs qui jouent un rôle central dans la production, et donc la faisabilité, de politiques publiques est posée (Teorell, 1999 ; Coman & Persico, 2014 ; Cross & Katz, 2013).

Comme De Wispelaere et Noguera (2012) le soulignent, la difficulté pour les partis de défendre le revenu universel réside principalement dans le coût d'opportunité politique que peut entraîner le soutien affiché à la proposition. Fidèles à une approche proche de la théorie du *factionnalisme intra-partisan* (Boucek, 2009), ils considèrent que les factions politiques usent de leur positionnement comme un instrument de différenciation vis-à-vis de leurs compétiteurs externes et/ou internes. En prenant une position claire sur la question du revenu universel, les factions peuvent s'assurer de récolter du soutien au sein des groupes sociaux qu'ils visent mais, se faisant, elles poussent également d'autres groupes sociaux lésés par ce choix à réagir et à adopter une position opposée marquée (De Wispelaere & Noguera, 2012; De Wispelaere, 2015). Il s'agit de ce que les auteurs appellent *le désavantage du précurseur* (*first-mover disadvantage* ;pp.23). Le résultat est que la proposition se retrouve donc généralement supportée par des groupes faibles et marginalisés pour qui le coût d'opportunité politique du soutien à l'idée n'est pas important. Ses défenseurs sont donc souvent contraints de cacher les considérations à propos des modalités concrètes que devrait selon eux prendre le revenu universel sous un *voile d'imprécision* afin de tenter de limiter les débats, internes et publics, sur des points potentiellement polarisants (De Wispelaere, 2015).

Bien que largement débattue, la théorie du *factionnalisme intra-partisan* met en lumière les dynamiques internes qui régissent les partis politiques. Boucek (2009) souligne ainsi que les partis politiques doivent être définis comme des entités non monolithiques qui recouvrent des factions qui défendent des opinions divergentes et qui se livrent à une compétition. La première difficulté pour les partis dans le processus d'une mise à l'agenda d'un revenu universel est donc de concilier les positions des factions qui le traversent afin de faire remonter sur leur programme une ligne claire sur les questions abordées. La limite de la contribution de De Wispelaere et Noguera (2012) est qu'elle ne porte son regard dans la boîte

noire que constituent les partis que de manière très succincte. Une manière d'y pallier est de s'intéresser à la forme structurelle que les partis prennent afin d'encadrer et de régir ces luttes internes.

## **2.2) La structuration des partis politiques, quatre théories fondatrices**

Le processus de formation des structures partisanes a été l'objet d'un débat intensif dans la littérature. Dans son article, Kitschelt (1988) reprend les quatre grandes théories qui ont pu ou qui jouent encore un rôle dans l'explication des formes structurelles que peuvent prendre les partis politiques.

En premier lieu, Kitschelt cite la théorie de *l'oligarchie partisane* qui affirme que tous les partis modernes sont structurellement organisés dans une logique hiérarchisée de type *top-down*. Selon cette théorie, cette réalité est la conséquence d'une loi qui rend nécessaire pour les membres et le leadership du parti de sauvegarder leur statut et leur pouvoir tout en préservant l'existence d'une large machine partisane efficace et hautement différenciée de ses concurrents (cfr. *the iron law of party oligarchy* ; Michels, 2001).

En second lieu, l'auteur fait référence à *la théorie de la compétition partisane* qui affirme que tous les partis, indépendamment des clivages sur lesquels ils se sont construits ou du paysage institutionnel dans lequel ils évoluent, tendent à adopter des structures similaires. Ceci répond principalement à la nécessité pour les partis de concentrer les ressources politiques dans une même structure pour être capables d'attirer les électeurs marginaux. Cette théorie, tirée principalement des écrits de Weber (1957) et de Kirchheimer (1957) est importante car elle apportera par la suite dans ce travail un élément permettant de différencier deux types de partis lorsqu'elle est considérée en parallèle avec la troisième théorie à laquelle Kitschelt fait référence.

Ce dernier reprend en effet parallèlement *la théorie de la structure des clivages* mise en lumière par Duverger (1954a) et Neumann (1956). Ces auteurs affirment que l'organisation et la stratégie des partis ressemblent étroitement aux logiques des sous-cultures et mouvements politiques qui ont précédé leur création. Cette théorie fait écho à la dichotomie différenciant les *partis de cadre*, créés grâce à une clientèle libérale-capitaliste des *partis de masses* construits par de larges groupes collectivistes comme les forces ouvrières socialistes. Cependant, Raschke (1983) ira ensuite plus loin en proposant un troisième type de partis

fortement lié au type d'organisation adopté par les partis écologistes, les *partis de cadre post-industriels*. Il met ici en évidence une nouvelle dynamique partisane qu'il est possible de résumer comme étant une organisation structurelle fluide liée à une élite exécutive faible et fragmentée.

Enfin, le quatrième élément théorique est *la théorie de la structure institutionnelle* qui relie l'organisation et la stratégie des partis à l'organisation du système politique dans lequel ils évoluent (Epstein, 1967 ; Harmel & Janda, 1982). Cette théorie est particulièrement intéressante dans l'explication de la cohésion et de la hiérarchie interne des partis dans le contexte européen.

### **2.3) La démocratie intra-partisane est-elle favorable à la mise à l'agenda d'un revenu universel ?**

Parallèlement à ces quatre théories explicatives de l'évolution des structures partisanes, un autre pan de la littérature qui remet en cause la stabilité des partis politiques en termes organisationnels s'est développé à partir des années 1970 (Wattenberg, 1984 ; Webb, 1995). Se positionnant à l'encontre de la théorie d'une crise et d'un déclin généralisé des partis, certains chercheurs arguent qu'il ne s'agit en fait que d'une crise de la confiance accordée à ceux-ci et d'une réduction substantielle de la participation politique. Pour certains (Wauters, 2009 ; Scarrow, 2014), il est plus question d'un déclin de ce que Katz et Mair (1994) appelle le *parti de la base* (*party on the ground* ; voir *infra*). Quoiqu'il en soit, la stabilité de l'organisation des partis est remise en question et ceux-ci doivent trouver de nouveaux moyens d'attirer de nouveaux membres<sup>6</sup>. Parmi les nouveaux incitants développés à cette fin, la littérature s'accorde sur le fait que devenir plus démocratique est la solution la plus efficace pour les partis (Wauters 2009; Cross & Katz, 2013 ; Sandri & Amjahad, 2015). S'inscrivant dans le débat plus large du changement intra-partisan dans la littérature, la question de la *démocratie intra-partisane* (DIP) est complexe. Au-delà d'être un outil simplement destiné à contrer une crise de l'adhésion, elle a des répercussions sur la légitimité même des partis. Comme l'explique Gauja (2013), inclure de manière plus marquée les membres dans les processus de décision internes aux partis permet de créer un lien plus fort

---

<sup>6</sup> D'un point de vue financier, la nécessité pour les partis de recruter un nombre toujours si important de membres peut cependant être nuancée. Le modèle des *partis de cartels* développé par Katz et Mair (1995) va dans ce sens. Pour eux, les partis traditionnels ont connu une convergence dans leur façon de s'organiser. Celle-ci est caractérisée par une professionnalisation accrue du personnel politique et par une interpénétration des partis avec l'Etat qui, désormais, leur prodigue une grande partie des ressources sur lesquels ils s'appuient.

entre les citoyens et l'Etat en identifiant de manière plus efficace des préoccupations communes. Cette plus grande inclusion favoriserait en effet le développement de programmes politiques plus cohérents au niveau de la représentation des intérêts des électeurs. Cependant, l'inverse peut également être vrai. Ainsi, Cross et Katz (2013, pp.3) soulignent l'impact négatif que peut avoir la DIP sur leur légitimité en altérant la capacité des partis à atteindre leurs buts extérieurs. Pour les auteurs, hormis le fait que laisser un pouvoir important aux activistes peut mener le parti à adopter des positions moins susceptibles d'attirer un large électorat, l'exemple des partis écologistes est plein d'enseignements lorsque l'on observe leurs difficultés à parfois prendre des décisions contraignantes ou à assurer une réelle stabilité dans leur représentation extérieure. Dans la même veine, Strom (1990) affirme qu'un niveau plus élevé de DIP s'accompagne souvent de la construction de programmes trop orientés idéologiquement au détriment d'une compétitivité électorale pérenne. C'est ce que May (1973) a théorisé sous le nom de « *loi de la disparité curvilinéaire* ». Teorell (1999), qui reprend les principales objections faites à la nécessité pour les partis d'être plus démocratiques, donne un élément qui va également dans ce sens. Pour certains, la décentralisation des structures d'autorité et la libération des discussions idéologiques au sein des partis augmentent le risque de voir apparaître des dissensions internes, ce qui nuit à leur cohésion et donc, *in fine*, à leur compétitivité. Aux vues de ces objections au développement de la DIP, une intuition apparaît. En plus de permettre le développement de programmes plus cohérents bien que potentiellement plus orientés idéologiquement, l'accent mis sur la délibération peut également amener à ce que ces derniers soient plus innovants sur le plan des solutions proposées par certaines franges de membres moins soucieux de voir leur parti atteindre un rendement électoral compétitif.

La discussion de l'ambigüité inhérente au concept du revenu universel et de la complexité d'en articuler ses objectifs a précédemment permis de mettre en avant le potentiel hautement polarisant des discussions à propos de l'implémentation d'une telle politique publique qui reverrait en profondeur le système de sécurité social actuel (Barry, 1996 ; Van Parijs, 1997 ; De Wispelaere & Stirton, 2004 ; De Wispelaere, 2015). Dans le cadre d'une réflexion à propos de sa faisabilité politique, il est important de réfléchir à la façon dont ce débat est abordé par les partis politiques. Plus précisément, il est primordial de s'interroger sur les facteurs qui influencent directement la capacité qu'ont ces acteurs centraux de l'action publique à prendre des engagements politiques fortement ancrés idéologiquement et/ou particulièrement innovants (Hibbs, 1992 ; De Wispelaere & Noguera, 2012). Face à la

nécessité *stratégique* de réguler les tensions que peut causer le débat sur le revenu universel, l'interrogation quant au rôle joué par le niveau de DIP des différents partis concernés par la question constitue une piste d'analyse intéressante. L'influence que ce facteur a sur la réalisation des objectifs des partis est effectivement importante (Gauja, 2013 ; Cross & Katz, 2013). Ce travail tâchera donc de répondre à l'interrogation suivante : «*Le soutien apporté au revenu universel par un parti politique est-il influencé par le niveau de démocratie interne de ce parti ?*».

#### **2.4) La démocratie intra-partisane, un outil multidimensionnel**

Bien qu'elle soit un outil multifonctionnel concret à disposition des partis politiques qui font face à divers défis, la DIP est néanmoins une notion qu'il reste complexe de conceptualiser de manière définitive. A l'image des différentes interprétations qu'il est possible de se faire de la démocratie, la DIP recouvre de multiples réalités qui sont reprises dans cette section.

Parmi leurs fonctions principales, les partis ont un rôle de représentativité étant donné le lien qu'ils représentent entre l'Etat et les citoyens. Plus que cela, ils ont pour vocation d'impulser les changements voulus par leur électorat en participant directement au processus de décision au niveau étatique. Parallèlement, ils doivent également aider à la construction de majorités parlementaires mais aussi veiller à agréger les intérêts parfois divergents de la population et de leurs membres (von dem Berge & *al.*, 2013). Parmi les variables qui influencent la façon dont ils arrivent à remplir ces fonctions, la DIP est, selon von dem Berge et *al.* (2013) l'un des facteurs déterminants. En effet, elle structure les relations entre le public, les institutions partisanes et les représentants élus de la même manière que la démocratie représentative structure les relations entre les citoyens, les partis politiques et l'Etat (Rahat & Shapira, 2017). Katz et Mair (1994) parlent des trois *faces* de l'organisation partisane. Ils divisent les partis politiques entendus au sens commun en un *parti des mandataires* (*party in public office*) formé par les représentants élus au Parlement ou qui sont membres du ou des Gouvernement(s), un *parti de la base* (*party on the ground*) formé par les membres et les électeurs du parti et un *parti des cadres* (*party in central office*) composé des membres de l'organisation centrale du parti. Le niveau de DIP influence directement le lien entre chacune de ces faces et la réalisation des buts extérieurs qu'elles poursuivent chacune (Cross & Katz, 2013). Pourtant, bien que la majorité des partis politiques fassent consensus sur le bien fondé

de la DIP, Cross & Katz (2013, pp.2) soulignent qu'il reste évident qu'une définition unique de ce qu'est être démocratique pour les partis ne peut être produite de manière satisfaisante. Gauja (2013, pp.116) parle d'une tension inhérente au concept de DIP qui oppose les idéaux véhiculés par la démocratie comme valeur fondamentale aux traductions concrètes qu'en font chaque partis politiques. Cross & Katz (2013) résument la difficile interprétation de ce concept multidimensionnel en faisant une analogie avec les différentes conceptions qu'il est possible de se faire de la démocratie en elle-même et qui débouche sur des définitions plus ou moins extensives de celle-ci (Schumpeter, 1942 ; Dahl, 1998 ; Diamond & Morlino, 2005). S'agit-il de privilégier la participation des citoyens ? La délibération ? La compétition ? Face à ces interrogations, la littérature s'accorde sur plusieurs paramètres devant faire parties intégrantes de la définition du concept de DIP.

Dans leur contribution, von dem Berge et *al.* (2013) conceptualisent la DIP autour de deux dimensions principales : l'*inclusivité* et la *décentralisation*. C'est la combinaison d'un certain niveau de liberté d'opinion et de participation au processus décisionnel des membres (cfr. *inclusivité*) avec un certain niveau d'autonomie pour les divisions sous-nationales du parti (cfr. *décentralisation*) qui détermine le niveau global de démocratie au sein des partis. Pour les auteurs, la DIP se réfère donc à l'implémentation d'un certain nombre de normes destinées à assurer une expression *bottom-up* de la volonté des membres tout en assurant une dispersion du pouvoir à différents niveaux et dans différents corps décisionnaires (pp.2). Ainsi, ils distinguent deux écoles de pensées différentes. La première adopte l'approche d'un *modèle compétitif de la démocratie* (Teorell, 1999, pp. 365-366). Celle-ci postule que, dans un contexte de compétition politique, la DIP devrait être rejetée au nom de l'efficacité dans l'élaboration des politiques et la crainte d'un traitement inégal des intérêts des différents citoyens. La seconde école de pensée tient de la *théorie délibérative de la démocratie*. Les tenants de cette théorie arguent que l'existence de partis politiques démocratiques est nécessaire pour garantir que l'Etat reste sensible aux intérêts des citoyens. Teorell (1999) parle de la nécessité d'avoir des partis qui lient différentes sphères délibératives entre-elles aussi bien verticalement qu'horizontalement. Bien que cette discussion théorique permette de renforcer la conceptualisation de la DIP, elle ne permet pas pour autant de résoudre la problématique liée à sa mesure. Il reste effectivement difficile de mobiliser cette notion théorique afin de mesurer le niveau de démocratie des partis politiques dans le cadre d'études de cas.

Afin de pallier à ce problème méthodologique, plusieurs tentatives ont été menées afin de créer des instruments capables d'opérationnaliser de façon systématique le niveau de DIP. Parmi elles, deux méthodes peuvent être mises en avant. La première est proposée par Rahat et Shapira (2017). Dans leur contribution, les auteurs proposent un index qui se compose de cinq grandes dimensions et qui embrasse une définition extensive de la DIP. Les auteurs proposent une analyse qui se focalise sur les principes de (1) participation, (2) compétition, (3) représentation, (4) réactivité et (5) transparence sur lesquels, selon eux, les relations entre le public, les institutions du parti et les représentants élus se fondent. Cet index permet donc de déterminer à la fois le niveau démocratique des partis mais aussi la qualité de la démocratie que leur structure permet. Il est intéressant de noter que Rahat et Shapira (2017) ne consacrent pas un axe d'analyse à part entière au principe de décentralisation pourtant central dans l'équation de von dem Berge et *al.* (2013). Ils justifient cela en s'appuyant sur l'argument de Lijphart (2012) pour qui un système, qu'il soit centralisé ou décentralisé, peut être démocratique. Chacun de ces modèles produisent en effet des avantages et des inconvénients en termes d'efficacité et de légitimité dans la prise de décision démocratique. Rahat et Shapira (2017) traitent de la question de la décentralisation au travers de leur principe de représentation. Pour eux, le principal avantage de la décentralisation est de permettre une meilleure représentation des minorités et de la périphérie (pp.89).

La seconde méthode de mesure de la DIP est proposée par von dem Berge et *al.* (2013). Les auteurs proposent un coding book destiné à réaliser une analyse qualitative du contenu des statuts des partis organisé autour de trois grandes dimensions: (1) les droits des membres, (2) les structures d'organisation et (3) la prise de décision. Le point fort de cette méthode est qu'elle permet une lecture déductive et compréhensive des logiques qui régissent les partis à travers des matériaux qu'ils produisent eux-même. Ces deux méthodes seront utilisées dans l'analyse des cas d'études sélectionnés dans ce travail (voir *infra*).

## **2.5) Hypothèse**

L'une des portes d'entrée qui permet de répondre à la problématique de la faisabilité politique du revenu universel est de concentrer l'attention sur les acteurs centraux de la production des politiques publiques, les partis politiques. Pour eux, l'enjeu est de parvenir à concilier et agréger les intérêts divergents de leurs membres et de la population afin d'assumer l'une de leur fonction principale : la médiation entre le public et l'Etat. L'un des

facteurs à prendre en compte dans le cadre de l'analyse des *stratégies* à leur disposition est le niveau de DIP qui les caractérise puisque celui-ci détermine la manière dont les opinions exprimées vont remonter depuis leur base (cfr. *parti de la base*) jusqu'à leur sommet (cfr. *parti des mandataires*) via leurs instances décisionnaires (cfr. *parti des cadres*). Cependant, tous les partis ne comprennent pas et n'appliquent pas de la même manière ce concept. Le cas des partis écologistes est, à cet égard, tout à fait particulier puisqu'il se distingue aisément des partis dits plus traditionnels. En replongeant dans les théories de la structuration des partis politiques (voir *supra*), il est possible de mettre en lumière cette ligne de fracture qui les sépare des autres partis de la scène politique actuelle en termes de DIP et d'en tirer des enseignements sur la façon dont de nouvelles propositions de politiques publiques comme le revenu universel grandissent en leur sein.

C'est plus précisément la considération commune des théories *de la structure des clivages* et de *compétition partisane* précédemment discutées qui permet de voir apparaître des éléments de réponse tous repris dans la Table 2 (voir *infra*). Selon ces théories (Kitschelt, 1988), les partis écologistes suivent une *logique de représentation des groupes* (*logic of core constituency representation*) directement liée aux caractéristiques des mouvements sociaux contemporains et destinée à satisfaire des intérêts très spécifiques (anti-nucléaristes, féministes, écologistes, etc.). En opposition, les partis traditionnels sont régis par une *logique de compétition* (*logic of competition*) destinée à attirer des électeurs bien au-delà des groupes qui leur sont traditionnellement loyaux. Kitschelt (1988) souligne que les partis écologistes adoptent de manière générale un type d'organisation décentralisé et horizontal sans leadership autoritaire fort. Il conclut en concluant que la logique partisane des écologistes développe une aversion pour les structures rigides qui soumettent les membres du parti à une série de droits et de devoirs institués ainsi qu'à une élite exécutive professionnalisée (Kitschelt, 1988 ; Pilet & Schrobiltgen, 2011). *La logique de représentation des groupes* établit donc des relations non-hiérarchiques entre les membres qui ont théoriquement une grande liberté d'expression et qui évoluent dans un parti qui ne dépend pas d'une base composée de la masse. Les partis écologistes, étiquetés du label de *partis de cadre post-industriels* par Raschke (1983), sont animés par une volonté de favoriser une démocratie mieux implantée localement (*grassroots democracy*), la transparence de leurs actions ainsi qu'un contrôle *bottom-up* constant des titulaires des postes clés du parti. Bukow (2016) justifie cela par la crainte des écologistes de céder à la logique prédite par la théorie de *l'oligarchie partisane* (Michels, 2001). Kitschelt (1988) développa le raisonnement de Raschke en précisant que les

partis écologistes sont plus des ensembles de groupes d'entrepreneurs politiques, d'idéologues et d'activistes qui s'allient au gré de leurs visées électorales comparés aux machines électorales hautement disciplinées et professionnalisées que sont les partis traditionnels.

En comparaison, Kitschelt (1988) notait lors de la publication de son article que les partis traditionnels ont convergé vers un modèle de *partis de masse* ayant une logique d'intermédiation entre l'Etat et la société civile basée sur des groupes d'intérêts hiérarchiques ou vers un modèle de *partis de cadre* qui sont caractérisés par une professionnalisation accrue de leur personnel politique et des liens avec l'administration publique plus forts (Kitschelt, 1988). Katz et Mair (1995) iront par après plus loin en parlant d'une évolution des relations qui unissent ces partis et l'Etat en ce qu'ils appellent le modèle de *partis de cartel*. Ce nouveau modèle est caractérisé par une interpénétration des partis avec l'Etat et s'accompagne d'une autonomisation mutuelle des élites du parti et de ses membres. Cela suggère donc que la distinction entre non-membres et membres est devenue floue et que ces derniers sont dorénavant plus considérés comme des individus exerçant peu de droits de décision plutôt que comme un véritable corps décisionnaire à part entière. Cette nouvelle conception du *parti de la base* est, selon eux, encouragée par le fait que les membres peuvent désormais directement s'affilier au *parti des cadres* (cfr. l'organe central du parti) sans passer par les antennes locales. Il en résulte donc une centralisation conséquente des pouvoirs en un leadership réaffirmé mais également une coupure substantielle des cadres et mandataires du parti avec leur base.

**Table 2 Comparaison théorique des caractéristiques des partis écologistes et des partis traditionnels**

	<b>Partis écologistes</b> <i>(Logique de représentation des groupes)</i>	<b>Partis traditionnels</b> <i>(Logique de compétition)</i>
<b>Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus sur la représentation des intérêts spécifiques des groupes qui composent leur base électorale</li> <li>- Revendications fortes parfois au prix de leur participation au pouvoir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Basée sur la loyauté des électeurs et sur l'attraction des électeurs marginaux</li> <li>- Maximisation des scores électoraux</li> <li>- Participation au pouvoir parfois au prix de compromis</li> </ul>
<b>Organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fluidité</li> <li>- Décentralisation (cfr. démocratie locale)</li> <li>- Horizontalité : aversion pour la hiérarchie et inclusivité accrue du <i>parti de la base</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rigidité</li> <li>- Centralisation</li> <li>- Verticalité : logique de l'<i>oligarchie partisane</i> et relations <i>top-down</i> entre les <i>partis des cadres</i> et <i>des mandataires</i> et le <i>parti de la base</i></li> </ul>
<b>Leadership</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible et fragmenté au détriment d'une représentation externe stable et d'une prise de décision ferme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fort et centralisé qui privilégie une élite exécutive professionnalisée et pérenne</li> </ul>
<b>Discipline</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Variations des coalitions de causes au sein du parti au gré des visées électorales</li> <li>- Liberté d'expression accrue au détriment d'une forte cohésion interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ligne politique du parti affirmée et cohérente sur la durée</li> <li>- Liberté d'expression théoriquement moins grande laissant moins de place à l'expression d'avis divergents sur la scène extérieure</li> </ul>

En replongeant dans la littérature sur la DIP, le constat est que la *logique de représentation des groupes* privilégiée par les partis écologistes fait qu'ils se rapprochent le plus des différentes conceptions qu'il est possible de se faire d'un parti démocratique. En reprenant l'équation de von dem Berge et al. (2013), il apparaît que les écologistes répondent théoriquement mieux aux impératifs d'*inclusivité* des membres et de *décentralisation* du pouvoir que les partis traditionnels. De plus, ils affichent clairement la volonté de privilégier une approche délibérative et participative dans leurs prises de décisions. Théoriquement, il peut donc être supposé que le niveau plus élevé de DIP des partis écologistes joue en faveur de la faisabilité politique du revenu universel pour une raison principale ; elle favorise l'émergence de franges de militants plus radicaux au sein du parti plus à même de porter des idées marginales car polarisantes comme le revenu universel (De Wispelaere & Noguera, 2012). Un schéma explicatif de cette hypothèse peut être construit grâce à l'analyse de la structure des partis écologistes (voir *Figure 1*).

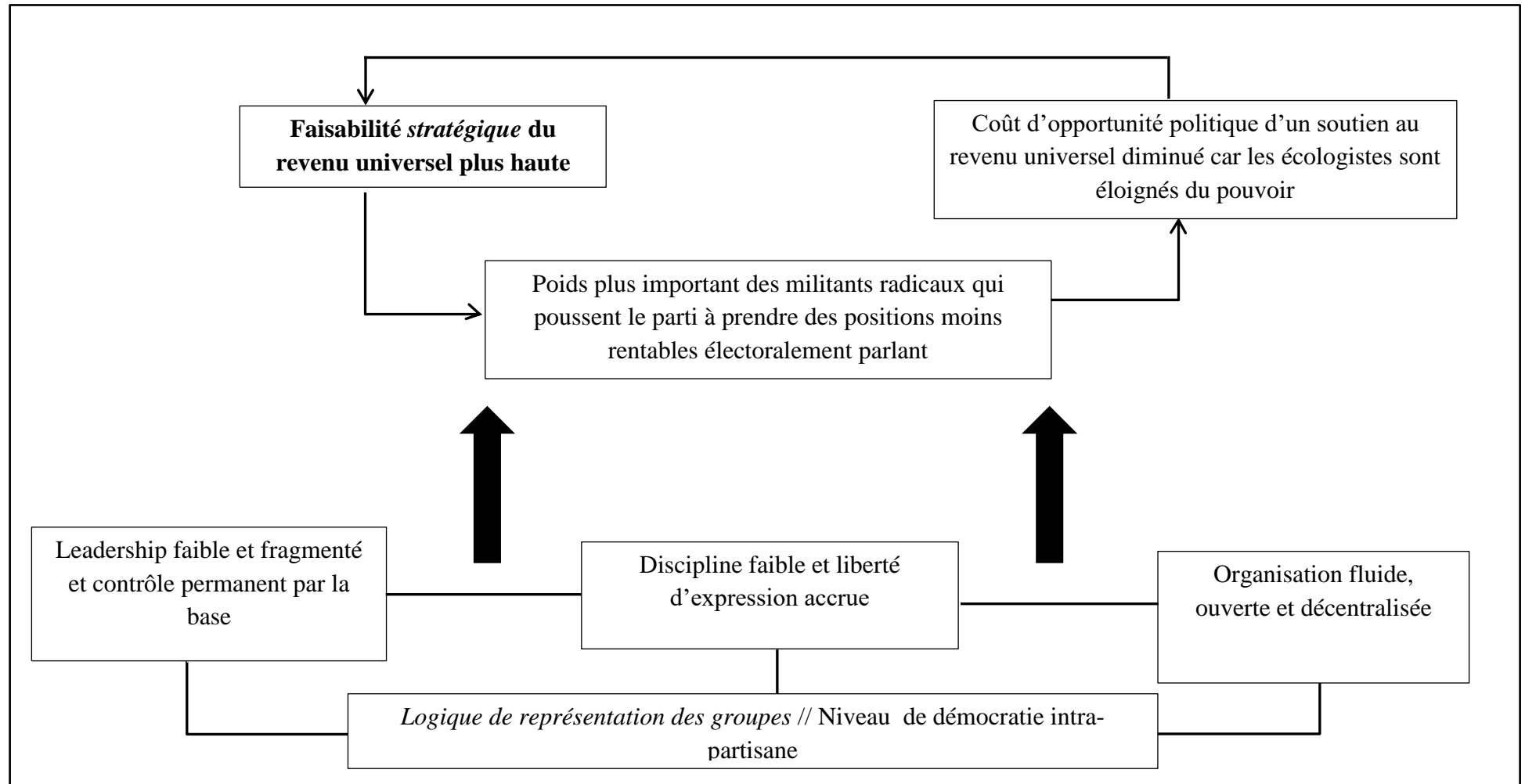
La base du schéma explicatif théorique (voir *Figure 1*) reprend 3 facteurs différents déjà détaillés dans la Table 2 et dont la combinaison explique l'émergence de militants plus radicaux au sein des structures écologistes. Ces 3 facteurs inhérents à la logique partisane des écologistes sont : (a) une organisation fluide, ouverte et décentralisée, (b) une discipline interne faible et une liberté d'expression élevée et (c) un leadership faible et fragmenté. En maintenant une organisation décentralisée, fluide et faiblement disciplinée, les écologistes voient le poids d'éléments portant des idées plus radicales augmenter au sein de leur structure (voir *Figure 1*). Ces éléments sont des membres qui portent des visions programmatiques plus radicales, ce qui peut donc amener le parti à adopter des positions moins à même d'attirer un large électorat car il s'éloignerait ainsi des considérations jugées importantes par son électorat de base (Kitschelt, 1988, pp.131 ; Cross & Katz, 2013, pp.3). Ce phénomène, illustré par le débat historique entre les dogmatiques (« *fundis* ») et les pragmatiques (« *réalos* ») qui agite régulièrement tous les partis verts européens (Delwit, 2011), avait déjà été mis en lumière par May (1973) dans sa théorie de « *la loi de la disparité curvilinéaire* ».

Préférant une démocratie délibérative au détriment d'une organisation disciplinée et plus compétitive, les écologistes voient ainsi leurs chances d'être marginalisés du pouvoir s'accroître en étant renvoyés dans l'opposition par contraste avec les partis plus traditionnels. Cet aspect est accentué par la plus faible cohésion des partis écologistes potentiellement minés par une série de dissensions internes causées par l'accroissement du niveau démocratique du parti (Teorell, 1999). L'instabilité que cela cause sur leurs capacités à

assurer une représentation extérieure jugée rassurante fait dire à certains que les partis écologistes sont en fait des partis d'opposition par nature (Kitschelt, 1988). Comme De Wispelaere et Noguera (2012) le soulignent, ceci a pour conséquence directe une diminution du coût d'opportunité politique du soutien au revenu universel qui est la principale barrière à sa faisabilité *stratégique* (voir *Figure 1*). La dernière étape du cycle repris dans la *Figure 1* est le fait que l'accroissement de la faisabilité stratégique du revenu universel conforte à son tour la position des éléments plus radicaux qui étaient à la base des revendications allant dans le sens d'une mise à l'agenda de l'idée. En effet, Teorell (1999) précise que maximiser le niveau de DIP en promouvant notamment la délibération fait que le processus de décision passe par une phase de débat ouvert dont l'issue est déterminée par la façon dont sont menées les discussions. Celles-ci mettent en effet en scène une série d'acteurs ayant leurs propres capacités à influencer les autres en se reposant sur les arguments les plus forts à leur disposition. Ainsi, les individus plus radicaux n'ont comme seule légitimité pour justifier leur position que la force du meilleur argument (pp. 373). Cette culture de la délibération promeut la production d'idées issues d'une intelligence collective. Or, en voyant la faisabilité stratégique de leur idée augmenter du fait de la diminution du coût politique lié à son soutien, les membres les plus radicaux seront confortés dans leur position et auront encore plus d'armes à leur disposition pour défendre leurs idées en faveur du revenu universel. Aux vues de ces éléments, l'hypothèse qui est tirée de cette réflexion théorique et qui sera testée lors de l'analyse des données récoltées dans le cadre de ce travail peut être formulée de la façon suivante :

H1 : « *Le niveau plus élevé de démocratie intra-partisane qui caractérise les partis écologistes influence positivement la faisabilité politique du revenu universel* ».

Figure 1 Schéma explicatif de l'influence du niveau de démocratie intra-partisane sur la faisabilité *stratégique* du revenu universel



## 2.6) Une approche comparative de deux cas d'étude

Une approche comparative a été privilégiée dans le but de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse théorique qui vient d'être posée. Ainsi, la logique suivie veut que la comparaison mette en contraste le cas d'un parti écologiste ayant mis ou en passe de mettre à son agenda politique une proposition de revenu universel et le cas d'un parti traditionnel pour lequel ce n'est pas le cas. Comme l'explique cette section, le cas belge est particulièrement riche en enseignements à cet égard.

Depuis le développement du débat sur le revenu universel dans les années 1980, Vanderborght (2004b) note que nombre des plus fervents défenseurs de l'idée peuvent être trouvés aux Pays-Bas et en Belgique. Le monde académique belge a en effet produit une discussion particulièrement dense sous l'impulsion du philosophe Philippe Van Parijs (Vanderborght, 2004b). C'est également en Belgique que s'est tenu le Congrès fondateur du *Basic Income Earth Network* (BIEN) en 1986. Cette intense réflexion autour du revenu universel s'est politiquement concrétisée en un soutien relatif des partis écologistes flamands et wallons au revenu universel et le lancement, en 1999, d'un parti politique entièrement dédié à la promotion du revenu universel, le parti *Vivant*. Quoiqu'il en soit, l'intensité des débats autour de cette idée semble périodique et la discussion refait surface dans l'actualité à diverses reprises. Les périodes qui suivent d'importantes crises économiques sont particulièrement propices à cela comme le montre l'accroissement de l'intérêt pour l'idée depuis la crise économique et financière de 2008 (Karayan, 2015 ; Monnerie, 2018). Ainsi, ce travail se concentrera plus particulièrement sur une période qui s'étale de 2008, année de la dernière crise financière d'envergure, à nos jours.

Bien qu'aucun parti belge ne porte actuellement officiellement une proposition de revenu universel à son programme, deux partis francophones – les écologistes d'*Ecolo* et les libéraux du *Mouvement Réformateur* (MR) - font vivre le débat. Plus précisément, le débat dans la sphère publique francophone se cristallise autour de deux personnalités : l'économiste écologiste Philippe Defeyt et le conseiller communal libéral montois Georges-Louis Bouchez. Le soutien épisodique des écologistes belges à l'idée (voir *infra*) est d'autant plus intéressant qu'il confirme une tendance largement observée dans la littérature et relevée par Widerquist et al. (2013). De manière générale, les partis de la gauche libérale se montrent plutôt accueillants voire favorables au revenu universel en opposition aux partis sociaux-démocrates traditionnels et aux organisations syndicales. Et le soutien de certaines personnalités libérales

francophones n'en est pas plus surprenant étant donné la forte proximité des principes du revenu universel avec ceux de la pensée libérale<sup>7</sup>.

Au vu de l'hypothèse de travail avancée, la sélection de ces deux cas d'étude, *Ecolo* et le *MR*, est donc pertinente à plusieurs égards. Premièrement, ces deux partis peuvent être classés dans une même famille politique – la famille libérale – bien qu'ils en ont deux conceptions différentes. Alors que les écologistes belges peuvent être définis comme des partis de la gauche libérale (Pilet & Schrobiltgen, 2011), les libéraux du *MR* appartiennent à la droite libérale bien qu'une certaine proximité idéologique surprenante entre les deux partis a déjà été soulignée à divers reprises par le passé (Dedecker, 2011). Malgré cette proximité, les propositions de revenu universel discutées au sein de ces deux partis divergent fortement (Vandeleene, et al., 2017, pp.69).

Deuxièmement, la comparaison de ces deux cas contribue au débat théorique initié par Kitschelt (1988) et discuté précédemment. Ce choix permet d'opérationnaliser la comparaison entre le mode d'organisation plus fluide des écologistes au mode d'organisation bureaucratique de cadre qui caractérise les partis de droite (Kitschelt, 1988). Comme l'analyse de l'organisation du parti libéral francophone le confirme (voir *infra*), le *MR* peut être classé dans la catégorie des partis politiques traditionnels puisqu'il suit une logique conforme à celle prédite par les théories des *partis de cadre* (Duverger, 1954a) et des *partis de cartel* (Katz & Mair, 1995). En lien avec la théorie, il est donc attendu que cela influence directement le niveau de DIP de ce parti et donc, *in fine*, la faisabilité *stratégique* du revenu universel. Bien qu'aucun des deux partis ne soutienne encore officiellement l'idée d'un revenu universel, le cas des écologistes sera considéré lors de cette comparaison comme le cas qui présente un *output* favorable à la faisabilité du revenu universel. Au regard de l'historique de l'idée dans le programme du parti et de l'avancée actuelle des débats en son sein, il peut être considéré que les écologistes sont en passe de mettre très prochainement cette proposition à leur programme<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Parmi ces points de proximités, il est possible de citer la volonté d'aller vers une simplification administrative traduisant une inappétence pour une ingénierie sociale trop envahissante, une maximisation de l'autonomie individuelle au détriment d'un rôle planificateur de l'Etat dans le champ économique ou encore la volonté de sauvegarder le système de propriété privée actuel ainsi que l'ensemble des libertés formelles dont jouissent les individus et d'y ajouter une dose de *liberté réelle* (Van Parijs, 1997). Pour d'autres exemples, voir « *Basic Income: An Anthology of Contemporary Research* » de Widerquist et al. (2013).

<sup>8</sup> Dès 1984, Philippe Van Parijs lança la discussion à propos du revenu universel au sein d'*Ecolo* en écrivant l'une des premières versions de sa proposition (voir *Annexe 1*). Lors du premier Congrès Socio-Economique d'*Ecolo* en 1985, le parti adopta prudemment l'idée en précisant toutefois qu'elle n'avait pas vocation à être implémentée directement (Vaes, 1985; Vangulick, 1985 ; voir *Annexes 2 et 3*). Durant les années 1990, le revenu

Troisièmement, ces deux partis n'occupent pas la même place dans l'arène politique belge. Alors que le *MR* a participé à la totalité des 7 coalitions gouvernementales fédérales depuis 2008, les écologistes n'ont participé à aucune d'entre elles. Comme il le sera souligné par après (voir *infra*), cette différence a une incidence sur le coût d'opportunité politique potentiel d'un soutien à une proposition de revenu universel. Il est à noter que le fait de ne prendre en compte que leurs performances électorales au niveau fédéral résulte d'un constat simple, la sécurité sociale en Belgique est encore principalement – mais pas exclusivement – une compétence fédérale.

---

universel devient un objectif guide à long-terme pour le parti. En 1999, alors que le parti accède au pouvoir à l'échelle nationale, il n'est pas fait mention du revenu universel dans l'accord de gouvernement ce qui signe la disparition de l'idée de l'agenda politique du parti (Vanderborght, 2004b). Il faut attendre les années 2010 pour revoir émerger un intérêt des verts pour l'idée. Ce retour du revenu universel dans la discussion doctrinale d'*Ecolo* est acté par l'interview de son co-Président, Patrick Dupriez, sur la radio d'RTL infos (RTL infos, 2016). A l'heure actuelle, Philippe Defeyt a confirmé, lors d'un entretien mené dans le cadre de ce travail, qu'une nouvelle proposition de revenu universel allait être débattue au sein du Conseil de Fédération du 27 avril 2018 laissant ainsi apparaître la possibilité d'un retour du revenu universel sur le programme politique d'*Ecolo* pour les élections fédérales de 2019. Cette avancée a d'ailleurs été confirmée par Thomas Van De Meersche lors de son interview.



### **3) Méthodologie**

En posant la question de la faisabilité *stratégique* d'un revenu universel en procédant à une étude comparative de cas à l'aune de la théorie sur la DIP, ce travail se trouve directement dans la lignée des travaux sollicités par De Wispelaere et Noguera (2012) et qui offrent une meilleure compréhension des nombreux défis posés par le revenu universel et des outils capables de les dépasser ou, au contraire, coupables de les renforcer. Cela répond également à la volonté de concevoir le revenu universel non plus à travers le prisme d'une discussion éthique déjà abondante mais bien comme une proposition qui pose un nombre de questions particulièrement interpellantes pour les politologues lorsque la problématique de sa faisabilité est abordée (Vanderborght, 2004a). Trois axes d'analyse différents ont été empruntés de façon complémentaire afin de confirmer, ou au contraire d'infirmer, l'hypothèse de travail proposée par ce mémoire.

#### **3.1) La comparaison des structures des partis comme point de départ de l'évaluation du niveau de démocratie intra-partisane**

Dans un premier temps, les structures d'organisation des deux cas d'étude sélectionnés ont été comparées à un schéma d'organisation partisane classique des partis belges. Cela a de la sorte permis de souligner d'une part les divergences des écologistes et libéraux francophones par rapport au modèle théorique de base et, d'autre part, les différences fondamentales qui les opposent en terme structurels. Cet instantané de la situation actuelle de ces deux partis a également permis de les situer tous deux par rapport à la ligne de différenciation des logiques partisanes théorisée par Kitschelt (1988). Cette comparaison répond en outre à un impératif méthodologique notamment développé par Seiler (2001) qui énonce dans sa contribution les deux seuls moyens possibles d'étudier selon lui les phénomènes partisans. Soit il faut adopter une approche ethnologique qui appréhende *le* parti politique comme une entité rigoureusement singulière, soit il faut adopter une approche comparative *des* partis politiques en ayant une visée volontairement généralisante (Seiler, 2001, pp.3). Cette deuxième vision des partis politiques est celle retenue dans cette analyse.

### 3.2) L'évaluation du niveau de démocratie intra-partisane, une analyse qualitative des statuts des partis

Dans un deuxième temps, le niveau de DIP des principaux partis belges francophones a été évalué à l'aide de l'index de démocratie intra-partisane développé par Rahat et Shapira (2017) qui permet une analyse empirique systématique du niveau de DIP des partis politiques. Il s'agit plus précisément d'une analyse qualitative du contenu des statuts des partis francophones ayant obtenus plus d'un siège aux élections fédérales de 2010 et 2014 ainsi qu'une évaluation de certaines données liées à leur comportement en termes de représentation et/ou de transparence. Cet index a permis de constituer une échelle de comparaison des partis belges francophones basée sur cinq dimensions différentes à savoir la (1) participation, (2) compétition, (3) représentation, (4) réactivité et (5) transparence.<sup>9</sup> Concrètement, il sera considéré qu'un parti a un haut niveau de DIP s'il obtient un score supérieur à 75 sur 100. Un score entre 50 et 74 traduira un score moyennement haut. Les partis seront considérés comme ayant un niveau de DIP moyennement bas s'ils obtiennent un score entre 25 et 49 alors qu'un score inférieur à 25 sera considéré comme bas.

Comme l'expliquent Rahat et Shapira (2017, pp.89), les cinq dimensions mobilisées dans l'index sont valables pour chaque parti qui évolue en démocratie et les questions servant à en déterminer la valeur sont issues d'une analyse comparative transnationale. Cette analyse a, en outre, permis de renforcer la compréhension du lien qui unit DIP et structuration des partis. Le questionnaire développé par les auteurs (voir *Annexe 4*) a néanmoins subi quelques modifications mineures par l'auteur de ce travail afin de coller au mieux avec la réalité du cas belge. Comme précisé précédemment, cette étape est cruciale à réaliser dans la mesure où il est attendu que ce soit le niveau plus élevé de DIP du parti écologiste qui favorise une plus grande faisabilité *stratégique* du revenu universel. Néanmoins, cette analyse des statuts ne permet que de définir le cadre rigide dans lequel les acteurs impliqués dans la vie du parti évoluent. Elle échoue donc à fournir des informations sur la manière dont le niveau de DIP des partis se traduit en termes de dynamique dans le processus de prise de décision et d'émergence de nouvelles idées en leur sein. Elles ne donnent également pas d'indication sur la façon dont ils accueillent et abordent le débat sur le revenu universel en particulier. Dans cette optique, procéder à l'interview d'acteurs directement impliqués dans la vie de leur parti respectif constitue une plus-value.

---

<sup>9</sup> Une nouvelle fois, l'intérêt d'ouvrir la comparaison des cas d'étude sélectionnés aux autres partis de l'arène politique francophone répond à la prescription méthodologique de Seiler (2001, pp.3)

### 3.3) Des dynamiques intra-partisanes différentes, entretiens avec les élites politiques

Dans un troisième temps, plusieurs entretiens semi-directifs ont été menés avec certaines personnalités clés du débat sur le revenu universel au sein d'*Ecolo* et du *MR* afin de mieux comprendre la façon dont l'idée évolue et peut encore évoluer au sein de ces deux structures partisanes différentes. Ces interviews d'une durée moyenne d'une heure ont été réalisées sur base d'une grille d'entretien en partie inspirée du coding book élaboré par von dem Berge et al. (2013 ; voir *Annexe 5*). Le choix de mener des interviews d'élites politiques répond à deux exigences théorisées par Tansey (2007). D'une part, ces interviews permettent de corroborer ce qui a été établi lors des deux premières étapes à savoir l'étude de l'organisation des deux partis en termes de structures ainsi que la quantification du niveau de DIP. Cette triangulation des sources permet à la fois d'augmenter la crédibilité de ces données et d'en renforcer la valeur (Tansey, 2007). D'autre part, ces interviews permettent également d'établir avec plus de nuances la façon dont le débat à propos du revenu universel, et des idées novatrices en général, a voyagé au sein des partis. Tansey (2007) justifie cela en expliquant que l'interview des acteurs qui sont aux premières loges des décisions politiques peut grandement faciliter la compréhension de mécanismes causals qui amènent à une prise de décision politique. D'un point de vue pratique, les informations tirées de ces interviews seront donc mobilisées en parallèle aux autres données utilisées et aux raisonnements qui accompagnent leur analyse.

L'échantillon utilisé n'a pas été construit de façon aléatoire pour permettre de cibler avec plus de pertinence les acteurs politiques interrogés. Ainsi, 5 personnes ont été interrogées (voir *Annexe 6*). Du côté des écologistes, 3 personnes occupant ou ayant occupé des fonctions au sein du parti furent interviewées. La première personne est une députée régionale actuellement en fonction et plutôt défavorable au revenu universel. Face à sa demande de garder l'anonymat, l'auteur de ce travail y fera référence dans le texte sous le pseudonyme de « Députée écologiste » afin de ne pas dévoiler son identité. La deuxième personne rencontrée est Thomas van de Meersche, co-Président d'*EcoloJ*<sup>10</sup> et anciennement représentant de cette organisation au sein du Bureau politique d'*Ecolo*. Il se positionne lui-même comme dans un entre-deux vis-à-vis du débat sur le revenu universel. Enfin, Philippe Defeyt est le troisième

---

<sup>10</sup> *EcoloJ* est reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme étant une organisation de jeunesse politique destinée à sensibiliser les jeunes de 15 à 35 ans à l'écologie politique. Bien que totalement indépendante d'*Ecolo* dans la théorie, *EcoloJ* bénéficie en pratique de liens privilégiés avec le parti.

écologiste interrogé dans le cadre de ce travail. Co-fondateur d'*Ecolo* et anciennement secrétaire fédéral du parti, il est le promoteur le plus visible du revenu universel en Belgique et reste investi dans le parti en tant que personne-ressource invitée au Bureau politique et en Commissions thématiques. Il est celui qui porte la proposition d'un revenu universel chez les écologistes. Du côté des libéraux, 2 personnes actuellement en poste au *MR* ont été interviewées. Corentin de Salle, l'actuel directeur du centre d'étude du parti, le Centre Jean Gol, fut le premier à répondre aux questions. Opposant à la proposition d'un revenu universel portée par Georges-Louis Bouchez chez les libéraux, il reste néanmoins ouvert à la mise en place d'un impôt négatif, l'une des nombreuses déclinaisons pratiques possibles du modèle théorique de revenu universel. La deuxième personne interviewée est Mathieu Bihet, Président des *Jeunes MR*, échevin de sa commune et également conseiller du Président du parti en matières institutionnelles. Bien que les *Jeunes MR* n'aient de position officielle sur la question du revenu universel, Mathieu Bihet se positionne personnellement contre l'idée. Enfin, une demande d'entretien a été formulée à diverses reprises à Georges-Louis Bouchez, conseiller communal montois et défenseur de la version libérale du revenu universel au sein de son parti et dans la sphère publique belge francophone sans que celles-ci ne trouvent de réponse positive.

## 4) Opérationnalisation

### 4.1) Deux cas d'étude aux structures différentes

#### 4.1.1) Organisation classique des partis politiques

La contribution de Delwit, Pilet et Van Haute (2011) qui analyse en détails les partis politiques belges sous plusieurs angles permet de faire apparaître certaines constantes dans l'organisation des partis politiques belges francophones. En effet, elle permet de décrire de manière théorique l'organisation « classique » de ces partis souvent organisés en 3 à 4 niveaux géographiques et en 3 à 4 niveaux fonctionnels.

Les strates géographiques se déclinent de la manière suivante. Il est possible d'observer une organisation verticale qui part du niveau national jusqu'aux sections locales et qui trouve aux niveaux provinciaux et régionaux des corps intermédiaires parfois fusionnés en sections d'arrondissement.

Au niveau fonctionnel, les partis francophones belges se sont organisés selon une logique pyramidale avec à leur base, un Congrès aux compétences législatives et qui rassemble un large nombre déterminé de délégués désignés par les sections géographiques intermédiaires. Le deuxième niveau est composé d'organes intermédiaires qui renforcent l'organisation verticale des partis. Il s'agit généralement de corps composés d'un nombre plus restreint de représentants des militants et/ou de dirigeants du parti destinés à assurer la continuité du travail politique entre les Congrès. Ces organes peuvent également avoir un rôle administratif. Enfin, la pointe de l'organisation pyramidale s'incarne en la figure du Président de parti qui, selon sa personnalité et l'évolution historique de la formation politique, a plus ou moins de pouvoir concentrés entre ses mains. Bien qu'il ait le rôle le plus visible dans la prise de décision, le Président de parti s'appuie toujours sur un Bureau politique qui se réunit de façon hebdomadaire afin de prendre des décisions liées à l'actualité ou pour acter en amont certaines décisions qui devront ensuite être adoptées par la base du parti. Delwit (2011) note par ailleurs qu'une transformation dans la logique partisane en Belgique et en Europe a récemment pris forme. Dans un contexte de déclin généralisé du nombre de leur d'affiliés, les partis politiques ont cherché à instaurer une relation plus directe entre leurs adhérents (cfr. *parti de la base*) et les instances centrales du parti (cfr. *parti des cadres*) en instaurant l'élection directe et au suffrage universel du Président par les membres. Cela a eu pour effet de diminuer le poids pris par les organes de décision intermédiaires. Quoiqu'il en soit, il est

attendu que les deux cas d'étude sélectionnés divergent chacun à leur manière de ce schéma d'organisation théorique. Les interviews menées dans le cadre de ce travail ont par ailleurs permis de préciser ces divergences en mettant en avant le poids que le *MR* et *Ecolo* laissent à chacun des organes dans la prise de décision et dans le débat idéologique mené en leur sein. C'est en effet cette question qui laissera le mieux transparaître leur culture démocratique.

#### **4.1.2) Le MR, une structure traditionnelle**

##### **4.1.2.1) Le Congrès**

Pour sa part, le *MR* est structuré de manière classique au regard du modèle théorique proposé précédemment. Sa particularité est qu'il regroupe en son sein trois composantes constitutives, le Parti réformateur libéral (PRL), le Partei für Freiheit und Fortschritt (PFF) et le Mouvement des Citoyens pour le Changement (MCC). Le nombre des délégués ou de représentants qui composent les organes du *MR* est donc systématiquement distribué de manière proportionnelle entre ces composantes. Ainsi, la base militante du parti trouve sa forme institutionnelle dans le Congrès qui réunit en théorie 4900 membres qui forment les délégations de chaque composante à raison de 4200 délégués pour le PRL, 200 membres pour le PFF et 500 membres pour le MCC (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 8, §1). Dedecker (2011) note cependant que l'absentéisme y est grand et que les réunions du Congrès ne dépassent jamais 1500 membres. La fréquentation de ces Congrès programmatiques est d'ailleurs confirmée par Corentin de Salle qui parle d'un peu plus d'un millier de personnes, militants et mandataires confondus<sup>11</sup>. Le Congrès est souverain en ce qui concerne les changements statutaires, l'approbation de participer à une coalition après proposition du Président et du Chef de file gouvernemental ainsi que l'adoption des programmes électoraux et des manifestes doctrinaux (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 8, §3 et 4). Aucune périodicité de réunion du Congrès n'est cependant fixée dans les statuts ce qui laisse donc au Président, qui a le pouvoir de le convoquer, une grande latitude à ce sujet (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 12, §4). Cela ouvre donc la porte à une certaine dépendance du parti à la personne du Président. Les compétences et l'importance données au Congrès par les statuts est cependant quelque peu contredite dans les faits. Le Congrès est en effet plus une chambre d'entérinement qu'une arène dédiée à la participation des membres. Lorsqu'un point est soumis à la délibération au sein du Congrès,

---

<sup>11</sup> Communication personnelle, 16 avril 2018

les échanges entre les deux contradicteurs désignés prennent la forme d'une courte discussion de 2 minutes après laquelle le vote du Congrès a lieu. Pour Corentin de Salle, la personnalité des contradicteurs mis sous la lumière des projecteurs joue un rôle non négligeable dans l'issue du vote final. Il témoigne :

*« Là on a eu une bonne partie du parti, quand je parle du parti c'est les mandataires, le Centre Jean Gol, etc ..., qui étaient tous contre le vote obligatoire mais il y avait quelques personnalités au parti qui étaient assez minoritaires qui étaient contre [la proposition de supprimer le vote obligatoire]. Parmi ces personnalités, il y avait Louis Michel. Si on avait dû soumettre la question au sein du Conseil, je suis quasiment certain qu'on aurait rejeté ce vote obligatoire parce que ça fait des années qu'on en parle. Mais là, comme c'étaient les militants qui votaient, je pense que pour des raisons de reconnaissance historique pour le rôle de Louis Michel, il y a eu une faible majorité qui s'est dégagée pour ne pas rejeter le vote obligatoire. »<sup>12</sup>*

Cette tendance est confirmée par Mathieu Bihet qui parle du Congrès comme étant une arène trop vaste que pour y imposer son désaccord :

*« [...] il n'y a rien de pire que le Congrès programmatique parce que là, si on est pas d'accord, on est à ce point dilué ... Sauf si on est un ponte évidemment. Si Denis Ducarme se lève et dit que c'est une idée bête, ça va avoir un peu de retentissement. »<sup>13</sup>*

Dans la même veine, il pointe le poids que peuvent avoir les cadres du parti comme étant un obstacle potentiel à l'émergence de certaines idées comme le revenu universel. Cela implique que le promoteur d'un nouveau projet doit adopter la stratégie adéquate pour faire passer son idée selon la personnalité des personnes influentes dans le parti :

*« Est-ce qu'on vote pour une personne ou pour une idée ? [...] au Conseil [voir infra] il y a de la contingence politique et politicienne aussi, il y a du calcul électoral. Tandis qu'au Congrès doctrinal, au Congrès programmatique c'est plus philosophique, c'est plus une vision. Et puis il faut regarder aussi la personne qui tient les rênes de la boutique. A partir du moment où celui qui tient les rênes de la boutique n'est pas d'accord, il y a peu de chances*

---

<sup>12</sup> Communication personnelle, 16 avril 2018

<sup>13</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

*que ça avance tandis qu'au Congrès programmatique il sera pris de court par exemple. C'est stratégique aussi la voie qu'on emprunte.»<sup>14</sup>*

Au-delà de l'accent mis sur l'importance de la personnalité des intervenants au débat, ces deux passages laissent transparaître une fracture apparente entre le *parti de la base* et les *parti des cadres* et *parti des mandataires* qui contribue à faire du Congrès un organe où le sommet du parti ne cherche qu'à légitimer ses décisions. Pour Corentin de Salle, « *les mandataires exercent collectivement une influence significative* »<sup>15</sup>, ce qui est à mettre en contraste avec le poids des membres dans le processus de décision libéral. Ainsi, lors de la confection des programmes ou du manifeste de parti, le Congrès n'intervient qu'en dernier lieu après un travail réalisé par des Groupes de travail. Ces Groupes de travail proposent des mémorandums qui remontent au Centre Jean Gol et à la Présidence pour synthétisation et validation. Ensuite, une plateforme internet propose aux membres d'apposer des amendements ou des commentaires à un premier projet de programme qui seront ensuite compilés et synthétisés par le Centre Jean Gol. C'est à ce moment-là que le Congrès programmatique peut se prononcer sur la mouture finale du projet de programme après d'ultimes travaux des Groupes de travail réunis juste avant la séance d'adoption. Là où les écologistes insistent sur la multiplicité des lieux démocratiques au sein de leur parti (voir *infra*), Corentin de Salle ne parle que des after-works où se rencontrent experts, mandataires du parti et citoyens qui le désirent sur des thématiques choisies au préalable par le parti, comme étant les moments les plus démocratiques de la vie du *MR*. C'est en effet là que citoyens et membres confondus ont le plus de chance d'avoir un contact privilégié avec les mandataires qui s'y rendent afin d'utiliser le contenu des discussions pour « *affiner leur position sur une question* »<sup>16</sup>. Ce constat confirme donc une organisation assez rigide voire fermée du parti qui rend difficile l'expression des membres qui n'ont, au niveau individuel, pas de véritable poids au sein du Congrès censé représenter la base du parti. D'après les dires de Corentin de Salle et Mathieu Bihet, il semble en effet que ceux-ci ne peuvent exister que dans des lieux éloignés du centre décisionnel du parti et vus comme des outils permettant « *de pouvoir prendre la température* [de ce que pensent les gens] »<sup>17</sup>. Corentin de Salle conclut d'ailleurs en parlant des militants comme étant :

---

<sup>14</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

<sup>15</sup> Communication personnelle, 16 avril 2018

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Communications personnelles, 16 et 17 avril 2018

« [...] importants pour un parti mais ils ne sont pas organisés comme un ordre qui doit être sollicité ou qui émet des avis structurés. Leur influence est plus diffuse en participant à la réalisation des campagnes, etc ... et ce sont ces gens-là qui sont le plus présents aux événements style after-work, séminaires ou même dans les Groupes de travail s'ils le désirent. »<sup>18</sup>

Cela étoffe la thèse que les partis traditionnels ont mis en place une autonomisation mutuelle des élites du parti et de ses membres qui sont considérés au MR comme des individus exerçant peu de droits de décision.

#### **4.1.2.2) Le Conseil de parti et le Comité général**

Entre les réunions du Congrès, la souveraineté du parti est laissée au Conseil qui regroupe tous les 15 jours le Président de parti, les éventuels Chef(s) de file gouvernemental(-aux), les 3 Vice-Présidents et soixante délégués des composantes constitutives (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 10). D'après les propos de Mathieu Bihet, celui-ci se compose également dans la pratique de tous les parlementaires, les ministres et un représentant des *Jeunes MR*<sup>19</sup>. Il souligne également que le Conseil est un lieu à hautes contingences politiciennes ce qui peut parfois nuire à des projets de propositions programmatiques trop clivantes si ces derniers y sont présentés. Le Conseil n'est donc pas le meilleur lieu pour soutenir une proposition de revenu universel car son coût d'opportunité politique interne pourrait potentiellement y être trop haut. Dans l'optique de porter cette proposition à l'agenda du parti, Mathieu Bihet privilégierait donc de soumettre l'idée à un débat lors du Congrès programmatique afin de prendre de court les figures importantes du parti qui seraient contre. Stratégiquement, une idée induisant un changement total de paradigme y aurait donc plus de chances d'y survivre. Cependant, suite à la limitation du pouvoir d'influence des représentants des membres au sein du Congrès, les chances de voir émerger une proposition de revenu universel à l'agenda du parti si celle-ci n'est pas soutenue au préalable par des cadres influents sont donc faibles.

Parallèlement au Conseil, un Comité général qui se rassemble au moins 4 fois par an est chargé de décider des orientations politiques majeures du MR (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 9, §2 et 3). Il se compose pour sa part du Président, du Chef de file gouvernemental, de membres des comités permanents des composantes constitutives ainsi que

---

<sup>18</sup> Communication personnelle, 16 avril 2018

<sup>19</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

d'un peu moins d'un millier de délégués des membres (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 9, §1).

#### 4.1.2.3) Le Bureau Exécutif

La taille imposante de ces organes est contre balancée par une instance exécutive particulièrement restreinte, le Bureau Exécutif. Celui-ci ne se compose en effet selon les statuts que du Président de parti, des Chef(s) de file gouvernementau(x) et des 3 vice-Présidents. Ce sont eux qui, par consensus, coordonnent la politique et l'agenda du parti (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 11). Le Bureau est néanmoins dans la pratique ouvert aux ministres et chefs de groupe ce qui amène Mathieu Bihet à parler du Bureau comme d'un « *club des sages* »<sup>20</sup>. D'après Corentin de Salle, c'est lui qui décide réellement des grandes orientations du parti (ou en tout cas de la forme qu'elles vont prendre) et laisse le Conseil valider ses décisions<sup>21</sup>. Cet organe est central dans la gestion du parti comme le résume Mathieu Bihet : « *si ça passe là, ça passera partout car il fixe la stratégie* »<sup>22</sup>. Aux côtés de ce « *club des sages* », Mathieu Bihet identifie un noyau tout à fait informel et plus restreint du parti composé de figures historiques du *MR* et qui rythme en quelque sorte la vie du parti. Pour Mathieu Bihet, ce noyau représente la tête du parti avec, pour en compléter le sommet, le Président juste au-dessus et le Bureau politique juste en dessous<sup>23</sup>. Ces organes hiérarchisés de la sorte représentent donc le centre de gravité décisionnel chez les libéraux. Il peut par ailleurs être considéré raisonnablement que les personnes qui composent ce noyau, et par extension le Bureau, sont de manière générale plus pragmatiques qu'idéologues dans la mesure où ils ont ou exercent encore tous des fonctions très liées à l'exercice du pouvoir. Cela réduit donc encore plus la capacité de membres plus radicaux d'exercer un pouvoir d'influence sur les orientations politiques prises par le parti face à un groupe restreint de professionnels de la politique rompus à l'exercice du pouvoir. Cette intuition est confirmée par l'avis d'experts et d'acteurs directement impliqués dans la vie politique. Ceux-ci s'accordent à dire que les débats intra-partisans ont tendance à être plus consensuels lorsque les partis sont au pouvoir et font face à une opposition multiforme et en particulier dans des organes comme les Bureaux politiques (Dubuisson, 2018). Cet élément induit donc l'idée qu'un débat polarisant interne comme celui à propos du revenu universel a plus tendance à être évité par les partis en cas de participation au pouvoir que lorsqu'ils sont rejetés dans

---

<sup>20</sup> Communication personnelle, 16 avril 2018

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

<sup>23</sup> *Ibid.*

l'opposition si celle-ci ne fait pas partie de l'accord de gouvernement. La continuelle participation des libéraux aux gouvernements nationaux depuis 8 législatures a donc eu pour effet d'augmenter le coût d'opportunité politique d'un soutien à la proposition de revenu universel et donc d'en diminuer l'attractivité pour le parti (De Wispelaere & Noguera, 2012). L'inverse est vrai dans le cas des écologistes. L'absence de la proposition de revenu universel de l'accord de gouvernement fédéral signé par *Ecolo* alors que celle-ci était encore considérée comme un objectif-guide par le parti va dans ce sens (Vanderborght, 2004b).

#### **4.1.2.4) Le Président et le Chef de file gouvernemental**

Enfin, la tête du parti est incarnée par le Président élu au suffrage universel des membres pour une durée de 4 ans renouvelable une fois (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 12, §1 et 3). C'est lui qui représente le parti à l'extérieur et convoque et préside les organes du *MR* (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 12, §4). Cependant, Dedecker (2011) note que la distribution du pouvoir au sein du parti dépend fortement de leur participation ou non au pouvoir. En effet, les statuts consacrent la fonction de Chef de file gouvernemental au fédéral (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 13). Celui-ci est élu par le Congrès et mène la politique du parti au Gouvernement en veillant notamment à la bonne coordination des autres ministres libéraux (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 13, §2). Lorsque le *MR* est dans la majorité, le Chef de file gouvernemental au fédéral tient donc implicitement les rênes du parti tandis que le Président est le vrai leader lorsque les libéraux sont renvoyés dans l'opposition. Au vu de ses compétences (Statuts du Mouvement Réformateur, 2002, article 12, §4), le Président reste néanmoins le véritable animateur du parti en toutes circonstances et il concentre en ses mains un pouvoir fort concernant les choix stratégiques et politiques de la formation. Cette centralisation du pouvoir est bien traduite par Corentin de Salle qui laisse transparaître dans son entretien que chaque décision en rapport de près ou de loin avec la stratégie ou le positionnement du parti est validée par la présidence<sup>24</sup>. Il parle notamment du sommet du parti comme étant synthétisé en une personne : le Président. Il est donc possible de parler d'un véritable processus de présidentialisation chez les libéraux. Mathieu Bihet résume l'omnipotence de la personne occupant cette fonction en expliquant que la personne « *qui tient les rênes de la boutique* » est déterminante dans la façon dont les propositions d'idées nouvelles vont notamment être portées au sein du parti (voir *supra*)<sup>25</sup>.

---

<sup>24</sup> Communication personnelle, 16 avril 2018

<sup>25</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

Enfin, trois statuts différents viennent régir l'organisation des sections du parti aux niveaux géographiques dans lesquels il se décline. Il s'agit des sections locales, des fédérations d'arrondissement et des fédérations provinciales.

### **4.1.3) *Ecolo*, une structure de cadre post-industrielle et décentralisée**

#### **4.1.3.1) L'Assemblée générale**

Concernant *Ecolo*, la structure dont s'est doté le parti traduit l'affirmation de deux principes fondateurs repris par Pilet et Schrobiltgen (2011, pp.189): le pouvoir à la base et le contrôle permanent des dirigeants. Le Titre 1 des statuts du parti les reprend sous la forme suivante : «*Notre organisation interne [vise à] assurer un maximum de participation et de contrôle aux membres et éviter la concentration du pouvoir entre les mains d'un petit nombre*» (Statuts d'*Ecolo*, 2016, article 2, §2). La souveraineté du parti est donc laissée à l'Assemblée générale qui réunit tous les membres, ce qui augmente le niveau d'inclusivité de ceux-ci dans la vie du parti. La différence avec le *MR* est que les membres peuvent y exercer un réel pouvoir de décision. Là où le Congrès des libéraux fait plus office de chambre d'entérinement, l'Assemblée générale d'*Ecolo* élabore les objectifs du parti, définit les orientations politiques et les traduit en programmes électoraux, élit et contrôle le travail des co-Présidents, désigne les candidats aux élections, désigne les membres des exécutifs et modifie les statuts (Statuts d'*Ecolo*, 2016, article 19). Les membres sont tenus de se réunir au moins une fois par an en Assemblée générale par les statuts et celle-ci est convoquée extraordinairement à la demande de 10% des membres, de 3 groupes régionaux, par le Conseil de Fédération ou encore avant chaque élections (Statuts d'*Ecolo*, 2016, article 21). Ces mécanismes fixés dans les statuts permettent donc de diminuer une éventuelle dépendance à la personnalité des co-Présidents et laisse une grande liberté aux membres qui ont un droit de regard sur le travail des cadres du parti. Alors que Philippe Defeyt et la Députée écologiste pointent le Conseil de Fédération comme réponse à la question de savoir quel organe est la clé de voûte du parti<sup>26</sup>, Thomas Van De Meersche désigne plutôt l'Assemblée générale car celle-ci décide entre autres des programmes et du manifeste du parti, documents à la base de toute décision politique<sup>27</sup>. Les membres ont donc l'occasion, comme au *MR*, d'y proposer des amendements aux propositions de programme et de manifeste voire d'y porter

---

<sup>26</sup> Communications personnelles, 06 et 17 avril 2018

<sup>27</sup> Communication personnelle, 02 mai 2018

de nouvelles propositions. Thomas van de Meersche précise toutefois que le temps de parole y est néanmoins réduit et les militants ne peuvent y peser qu'en se structurant informellement en groupes d'influence parlant d'une même voix<sup>28</sup>. Philippe Defeyt accorde cependant une certaine importance aux Assemblées générales en ce qui concerne l'enjeu de l'ouverture du parti en termes d'égalité des chances donnée aux membres pour qu'ils puissent s'investir d'une manière ou d'une autre dans la vie du parti. Ainsi, il prend l'exemple d'un mécanisme qu'il juge essentiel afin d'expliquer cette culture « *de l'ouverture dans tous les sens du terme* » et de l'inclusion chez *Ecolo* : la désignation des candidats aux élections par l'Assemblée générale des membres<sup>29</sup>.

#### **4.1.3.2) Le Conseil de Fédération**

Entre les séances plénières de l'Assemblée, le Conseil de Fédération prend en mains la gestion politique du parti en se réunissant au minimum 8 fois par an (Statuts d'Ecolo, 2016, articles 25 et 46). Celui-ci se compose de 60 délégués désignés par les entités territoriales d'Ecolo au niveau régional, de 7 délégués fédéraux élus parmi les membres ainsi que de 6 délégués cooptés (Statuts d'Ecolo, 2016, articles 30, 35 et 37). Ses larges compétences se résument principalement à la coordination de la stratégie du parti à court et moyen terme, à l'approbation des décisions prises par l'Assemblée générale dans le cadre de ses compétences, l'organisation interne du parti et la prise en charge des compétences non attribuées à d'autres instances du parti (Statuts d'Ecolo, 2016, article 26). Les co-Présidents sont également tenus responsables devant le Conseil de Fédération. Cet organe est la clé de voûte du parti car, comme le met en avant la Députée écologiste, « *on s'en remet toujours à lui* »<sup>30</sup>. Philippe Defeyt complète en disant que c'est notamment le Conseil qui est chargé de décider s'il incorpore (sous condition de validation par l'Assemblée générale) ou non certaines propositions assorties de modalités fixées en amont par les Commissions thématiques au corpus idéologique<sup>31</sup>. Les débats y sont également ouverts aux membres et sont très participatifs. C'est pour Thomas van de Meersche l'endroit le plus démocratique du parti car il rassemble le plus de monde venant d'horizons différents<sup>32</sup>. Bien que la parole et la participation y soit libres, le Conseil se trouve à la croisée d'un organe de discussions plus idéologiques et d'un organe se prononçant sur des propositions plus concrètes. Il ne s'agit donc pas d'une arène destinée à promouvoir le développement en son sein de projets

---

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

<sup>30</sup> Communication personnelle, 06 avril 2018

<sup>31</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

<sup>32</sup> Communication personnelle, 02 mai 2018

conséquents comme le revenu universel. Pour Philippe Defeyt et la Députée écologiste, cette tâche est dévolue aux Ecolabs (qui travaillent sur l'aspect philosophique des idées) et aux Commissions thématiques (qui travaillent sur l'aspect plus technique)<sup>33</sup>. Le Conseil fait donc office de chambre destinée à faire l'arbitrage entre considérations idéologiques et considérations pragmatiques.

Etant donné la culture du débat promue par *Ecolo*, certaines discussions au sein du Conseil ouvrent la porte à des situations où des questions sensibles ne sont pas tranchées. Pour la Députée écologiste, le fait de déplacer le centre de gravité plus proche de la base fait que trancher dans un sens ou dans l'autre est moins aisé en comparaison à d'autres partis « *où la question le sera plus facilement par un petit nombre de personnes* »<sup>34</sup>. Cela permet cependant selon elle de reconnaître l'existence de plusieurs tendances et d'éviter une polarisation trop importante. De l'avis de Thomas van de Meersche, cela fait donc du Conseil le canal de décision le plus risqué à emprunter pour les co-Présidents dans le cas où ils décideraient d'user de leur pouvoir d'initiative afin d'orienter le parti dans une direction ou une autre<sup>35</sup>. En effet, ceux-ci sont tenus de s'appuyer en permanence sur le Bureau de parti et sur le Conseil dans leurs travaux afin de répondre aux impératifs démocratiques. Or, le Conseil est très participatif et particulièrement ouvert aux membres ce qui augmente les chances de voir des avis divergents se lever contre les projets qui y sont portés. La principale conséquence de cela est que les co-Présidents et leurs conseillers politiques jouent plus un rôle de synthétiseurs des avis qui émanent du Conseil et du Bureau qu'un véritable rôle de guide. Pour illustrer ses propos, Thomas Van De Meersche utilise la métaphore de capitaine de navire pour décrire les co-Présidents écologistes en opposition aux présidents des autres partis :

*« Auparavant, dans les sociétés maritimes, le capitaine d'un navire n'est pas le chef tout puissant. C'est simplement quelqu'un qui était membre de l'équipage (c'était un membre comme un autre) et qui se voyait octroyer le rôle de faire en sorte que le navire puisse aller à bon port, répartir les tâches, etc... Ça n'a pas toujours été l'image du chef dirigeant qui a mené le bateau dans la tempête. C'est plus souvent coopératif et plus souvent collaboratif. »*<sup>36</sup>

Pour la Députée écologiste et Thomas van de Meersche, bien que les débats y soient également influencés par la personnalité des protagonistes qui y défendent des projets et la

---

<sup>33</sup> Communications personnelles, 06 et 17 avril 2018

<sup>34</sup> Communication personnelle, 06 avril 2018

<sup>35</sup> Communication personnelle, 02 mai 2018

<sup>36</sup> Communication personnelle, 02 mai 2018

façon dont est encadrée la discussion<sup>37</sup>, le Conseil de Fédération est moins soumis à l'autorité des cadres du parti qui sont liés par ses décisions et non l'inverse. Ainsi, la Députée écologiste illustre cette obligation pour les mandataires de suivre l'avis du Conseil en revenant sur l'exemple du pacte budgétaire européen contre lequel se positionnaient les parlementaires bruxellois mais pour lequel le Conseil a voté favorablement<sup>38</sup>. Cela démontre les dissensions internes que peut causer un modèle où le leadership de la co-présidence et la discipline sont faibles. Pour elle, « *ce problème a fortement miné le parti* ». Elle reconnaît néanmoins que de laisser un certain radicalisme pouvoir s'exprimer et qu'avoir une certaine contestation de la part de la base vis-à-vis des positions que peuvent avoir les mandataires sont nécessaires pour faire avancer les choses. Cela montre donc que les membres ont un réel pouvoir d'influence sur le positionnement du parti même si cela va à l'encontre de l'avis de mandataires ou cadres du parti. D'un point de vue interne, le coût d'opportunité politique d'une proposition de revenu universel peut donc être sa faiblesse principale. Pour la Députée écologiste, le fait de devoir passer par cet organe-pivot pour ce genre de décision fait que les protagonistes ne prendront pas le risque d'y présenter un projet sans être sûrs que le Conseil rendra une décision tranchée sur la question<sup>39</sup>. Chez les écologistes, deux clivages clairs peuvent être identifiés à propos de la proposition d'un revenu universel. Philippe Defeyt pointe le clivage possible entre les pragmatiques et les dogmatiques mais également celui entre un camp plus proche de la gauche traditionnelle et un autre plus sensible à une approche libérale de la question<sup>40</sup>. Pour la Députée écologiste, si une proposition de revenu universel devait être portée au Conseil à l'heure actuelle, celui-ci sera perdu car les forces en faveur et en défaveur de l'idée sont égales<sup>41</sup>. Or, si ce coût d'opportunité politique est augmenté à cause de la structure particulièrement ouverte d'*Ecolo* qui favorise la polarisation des débats, il peut tout aussi bien être fortement diminué dans le cas où une frange de militants en faveur du revenu universel prendrait le dessus.

#### **4.1.3.3) Le Bureau politique**

Parallèlement au Conseil, un organe exécutif aborde les questions politiques les plus importantes en opérationnalisant les orientations fixées par les autres instances du parti, en coordonnant l'action de ses mandataires et ministres et en analysant les réactions internes et le positionnement externe d'*Ecolo* (Statuts d'*Ecolo*, 2016, article 73). Cet organe, le Bureau

---

<sup>37</sup> Communications personnelles, 06 avril et 02 mai 2018

<sup>38</sup> Communication personnelle, 06 avril 2018

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Communications personnelles, 17 avril 2018

<sup>41</sup> Communication personnelle, 06 avril 2018

politique, est tenu de se réunir hebdomadairement et est, sauf demande de huit-clos motivée, ouvert à tous les membres par contraste au Bureau du *MR* (Statuts d'Ecolo, 2016, article 74). Les membres permanents du Bureau sont les co-Présidents, des membres du Bureau du Conseil de Fédération, des parlementaires, des ministres, des bourgmestres, échevins et présidents de CPAS ainsi que d'un représentant des sections jeune et senior et du directeur du centre d'étude du parti. La Députée écologiste souligne que le Bureau est énormément dans la gestion quotidienne liée à l'actualité, laissant le travail plus idéologique et/ou prospectif à des organes tels que les Commissions, les Ecolabs ou encore Etopia, le centre d'étude du parti<sup>42</sup>. Bien qu'il soit ouvert aux membres, Thomas van de Meersche note que c'est l'endroit où la participation de ceux-ci est la moins évidente<sup>43</sup>. Son but n'est pas d'assurer une pleine participation des protagonistes mais bien la gestion journalière ce qui justifie, pour l'interviewé, l'impératif de passer par le Conseil de Fédération pour répondre aux enjeux démocratiques. Il situe donc le Bureau comme faisant partie du sommet du parti sans pour autant en être la tête. Celle-ci se retrouve dans la co-présidence et le directeur et conseillers politiques bien que les deux autres écologistes interviewés minimisent le niveau de hiérarchisation des organes du parti en parlant plus d'une collaboration de ceux-ci qui ne fonctionnerait pas sans l'un d'eux.

#### **4.1.3.4) Les co-Présidents**

Enfin, la gestion exécutive journalière du parti est assurée par une co-Présidence, forme inédite de direction de parti en Belgique. Les compétences des co-Présidents ne peuvent pas entrer en contradiction avec celles du Conseil de Fédération et suivent trois axes principaux : la représentation du parti, sa direction politique et administrative et un droit d'initiative en politique interne et externe (Statuts d'Ecolo, 2016, article 62). Ils sont également responsables devant l'Assemblée générale et le Conseil (Statuts d'Ecolo, 2016, articles 62 et 63). Une autre particularité *d'Ecolo* est que les statuts sont jalonnés d'interdictions de prolonger la présence des mandataires aux postes de co-Présidents et autres postes exécutifs ou de représentation au-delà de deux mandats consécutifs. Cependant, le parti s'est peu à peu professionnalisé et certains cadres ont réussi à se stabiliser aux postes clés (Delwit, 2011). Les 3 écologistes interrogés parlent des co-Présidents comme ayant principalement un rôle d'initiative au sein du parti ; Thomas Van De Meersche confinant d'ailleurs leur leadership à cette nécessité

---

<sup>42</sup> Communication personnelle, 06 avril 2018

<sup>43</sup> Communication personnelle, 02 mai 2018

d'animer les discussions et de fixer un cap à suivre lors des débats<sup>44</sup>. L'analogie qu'il fait entre le capitaine de navire et la co-présidence écologiste contraste avec l'omnipotence assumée du Président du parti libéral qui fait office de vrai maître à bord. Le centre de gravité décisionnel d'*Ecolo* se trouve donc partagé entre le Bureau et le Conseil de Fédération quand l'Assemblée générale ne se réunit pas là où celui du *MR* est situé entre le Président et le Bureau du parti. Il apparaît donc qu'*Ecolo* privilégie une approche par sa base et non par son sommet. La Députée écologiste confirme en soulignant que tout travail législatif de la part des parlementaires se fait toujours en lien avec les Commissions thématiques, sur base d'un compte-rendu des Ecolabs et avec le Conseil de Fédération ce qui permet une inclusion importante des membres mais aussi de la société civile<sup>45</sup>. Et ce, même si l'initiative vient d'abord de la co-présidence. A cela, Philippe Defeyt ajoute que toutes ces organes ont leur propre rôle à jouer et que ce n'est pas une question de hiérarchie<sup>46</sup>. Ceci est donc en totale contradiction avec l'approche privilégiée au *MR*. En effet, Corentin de Salle comme Mathieu Bihet semblent privilégier une approche plus directe concernant la mise en pratique de nouvelles idées<sup>47</sup>. Lorsque celle-ci émane du Centre Jean Gol, son directeur suit une stratégie de rendement en faisant endosser la proposition par un ou plusieurs mandataires afin de la faire vivre médiatiquement. Mais celle-ci peut également être directement transmises aux cabinets ministériels libéraux compétents afin d'en accélérer sa traduction en projet de loi. Lorsqu'une idée émane indépendamment de cadres du parti, ceux-ci doivent suivre pour Mathieu Bihet une voie la plus directe possible déterminée par le niveau de divisions internes qu'elle engendre (voir *supra*)<sup>48</sup>.

#### **4.1.3.5) Les Commissions thématiques et les Ecolabs**

Il est également important de noter l'existence de Commissions thématiques internes au parti écologiste et qui ont pour rôle de développer, autour de thèmes particuliers et avec l'aide d'acteurs de la société civile, des propositions politiques nouvelles (Statuts d'*Ecolo*, 2016, article 124). Ces Commissions sont ouvertes aux membres, aux mandataires spécialisés dans les thématiques visées ainsi qu'aux acteurs de la société civile provenant de secteurs liés à la thématique (Statuts d'*Ecolo*, 2016, article 126). Parallèlement à cela, plusieurs Ecolabs sont régulièrement organisés par le parti afin de mener un débat d'idée sur des sujets novateurs. La Députée écologiste pointe d'ailleurs ces laboratoires d'idées comme étant les

---

<sup>44</sup> Communication personnelle, 02 mai 2018

<sup>45</sup> Communication personnelle, 06 avril 2018

<sup>46</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

<sup>47</sup> Communications personnelles, 16 et 17 avril 2018

<sup>48</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

endroits les plus importants dans la fonction de faire émerger de nouvelles propositions susceptibles d'être captées par le parti<sup>49</sup>. Pour Thomas van de Meersche, ces Ecolabs ont vocation à être de petites Assemblées générales puisqu'ils sont ouverts à tous les membres et aux acteurs extérieurs au parti<sup>50</sup>. La mise en place de ces structures témoigne de la volonté du parti de rapprocher le travail de fond sur des idées novatrices du centre de décision du parti. En effet, la Députée écologiste explique que tout travail législatif de la part des parlementaires écologistes est précédé et accompagné d'un travail de fond réalisé parallèlement par la base du parti grâce aux Commissions et aux Ecolabs<sup>51</sup>. Or, le Conseil de Fédération et la coprésidence travaillent également en liens étroits avec ces organes. Ces liens ont donc pour effet d'augmenter les chances de voir des éléments plus radicaux peser sur les orientations du parti. Cette réalité est d'ailleurs illustrée par le chemin parcouru par la nouvelle proposition de Philippe Defeyt. Celle-ci propose le versement d'un revenu universel pour les 18 – 25 ans et qui, *« une fois la proposition mise en œuvre par les pouvoirs publics, sera réévaluée par Ecolo sur base des expériences acquises avant [que le parti ne] se penche sur d'éventuelles étapes ultérieures »*<sup>52</sup>. Ce projet déposé à l'ordre du jour du Conseil de Fédération du 27 avril 2018 est le résultat d'un travail de longue haleine au niveau de la Commission et de la tenue d'un Ecolab sur la question. Cette proposition est par ailleurs intéressante au regard de la question du coût d'opportunité politique d'un revenu universel aussi bien à l'intérieur de parti comme sur la scène extérieure. De l'aveu de Philippe Defeyt, il est plus intelligent stratégiquement parlant d'adopter une approche incrémentale dans l'implémentation d'un revenu universel à la fois pour éviter une trop forte résistance interne à l'idée mais également pour être en mesure de garder un certain pragmatisme dans d'éventuelles négociations gouvernementales<sup>53</sup>. Pour lui, *« l'attaquer par les jeunes c'est politiquement très vendable, mais très compliqué à mettre en œuvre [techniquement parlant] »*. L'ensemble de ces considérations est résumé par ce dernier de la sorte :

*« Est-ce qu'Ecolo plus que les autres peut proposer plus de nouveauté ? Une chose est sûre c'est que si l'on propose cela, on aura le lead. Ce qui compte également est la façon dont sera tournée la proposition dans le programme. [...] Mettre la pédale douce [sur le revenu*

---

<sup>49</sup> Communication personnelle, 06 avril 2018

<sup>50</sup> Communication personnelle, 02 mai 2018

<sup>51</sup> Communication personnelle, 06 avril 2018

<sup>52</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

<sup>53</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

universel] *pour mettre la priorité sur le logement par exemple* [lors de négociations gouvernementales], *c'est bien. Il s'agit de petits calculs, ce qui n'a rien de péjoratif* ». <sup>54</sup>

Pour revenir à l'organisation du parti, la structure de base d'*Ecolo* ne trouve pas racines dans ses instances fédérales mais bien au niveau local. Le lien entre ces deux niveaux est l'existence de sections régionales. A chaque niveau, une assemblée souveraine rassemble tous les membres et la gestion des sections est assurée par un secrétariat élu par cette dernière ce qui fait d'*Ecolo* un parti très décentralisé axé sur l'inclusion de ses membres à chaque étape des prises de décisions internes. Pourtant, il est étonnant de voir qu'*Ecolo* a mis en place un dispositif d'acceptation des demandes d'affiliation imposant par rapport aux autres partis (Statuts d'*Ecolo*, 2016, article 11). Cet ancrage local des verts est en fait la traduction de la volonté des écologistes d'appliquer le principe de subsidiarité. Ceci assure en effet pour Philippe Defeyt que les prises de décisions du parti « *restent localisées là où elles doivent l'être* » <sup>55</sup>. Il complète d'ailleurs en disant que ce principe de subsidiarité fait partie des différents garde-fous mis en place par les écologistes afin de s'assurer de sauvegarder l'ADN du parti. Cela permet, par exemple, de restreindre les possibilités d'arrangements politiques entre les cadres du parti.

#### **4.2) Application de l'index de démocratie intra-partisane, deux partis aux niveaux de démocratie interne différents**

Comme précédemment expliqué, il est attendu que l'exigence de décentralisation et d'inclusivité des partis écologistes dans leur organisation soit inhérente à un niveau particulièrement haut de DIP. Or, l'hypothèse posée dans ce travail suppose que cette variable est l'un des éléments clés qui permet d'expliquer que la faisabilité *stratégique* du revenu universel soit plus élevée chez les écologistes. Il est donc primordial d'en quantifier la valeur concernant nos cas d'étude et d'en comparer le résultat. Les critères développés par Rahat et Shapira (2017) dans leur index de DIP ont donc été appliqués à tous les principaux partis francophones. Les résultats obtenus par *Ecolo* et le *MR* ainsi que par leurs compétiteurs pour chaque dimension de l'index sont repris dans la Table 3 et permet de situer les deux cas d'étude dans leur contexte partisan actuel. Ceux-ci confirment la différence qu'il existe entre

---

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> *Ibid.*

le parti écologiste qui a obtenu un score élevé de 83 sur 100 et le *MR*, parti belge francophone le moins démocratique avec un score moyennement haut de 64 sur 100.

#### **4.2.1) La dimension de la participation**

Du point de vue de la dimension de la participation, Rahat et Shapira (2017) ont axé leur analyse sur les méthodes de désignation du Président de parti, des candidats aux élections nationales ainsi que sur l'ouverture des processus de confection des programmes et des manifestes des partis politiques (voir *Annexe 4*).

Le résultat faiblement supérieur d'*Ecolo* par rapport à ses compétiteurs pour cette dimension est dû au fait qu'il est le seul parti à laisser la totalité de ses membres rassemblés en Assemblée générale correspondant aux circonscriptions électorales désigner formellement les candidats aux élections fédérales. Cela rejoint l'insistance de Philippe Defeyt vis-à-vis de l'importance du principe de subsidiarité qui rythme le partage des compétences au sein du parti<sup>56</sup>.

Concernant l'élection du leader du parti, *Ecolo* et le *MR*, tout comme les autres partis francophones, laissent la décision être prise par leur base via une élection au suffrage universel durant laquelle tous les membres ont le droit de vote.

Les partis belges francophones suivent également tous une même logique concernant les discussions idéologiques en leur sein bien qu'il ne s'agisse ici que de discussions délibératives à proprement parler. Tous ont effectivement mis en place des mécanismes formels ou informels afin d'ouvrir les discussions aux citoyens qui désirent y prendre part. Néanmoins, le poids du contenu des discussions qui en ressortent n'est pas le même partout. Chez *Ecolo*, ce principe d'ouverture se traduit par la mise en place de Commissions thématiques ouvertes aux acteurs de la société civile et par la tenue régulière d'Ecolab destinés à faire vivre le débat sur des propositions de politiques nouvelles. Les discussions menées dans ces deux organes partisans peuvent avoir une réelle influence sur le positionnement du parti puisque de nombreuses propositions de politiques publiques y sont discutées. Les Commissions thématiques sont également utilisées par le parti afin de travailler à la monture technique des propositions destinées à devenir projets de loi (voir *supra*). Au *MR*, les statuts du parti prévoient la tenue d'Ateliers citoyens. Le Centre Jean Gol, le centre d'étude du *MR*, organise par ailleurs régulièrement des after-works où, comme le souligne Corentin de Salle, se rencontrent experts, mandataires et citoyens sur des thématiques choisies

---

<sup>56</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

au préalable par le parti<sup>57</sup>. Néanmoins, les statuts font peu mention du cadre dans lequel évoluent ces deux organes et le poids de ce qu'il s'y dit est plus faible que chez les écologistes où le Conseil de Fédération et la co-Présidence sont régulièrement appelés à se positionner sur les propositions qui en sortent comme l'affirment les 3 écologistes interrogés<sup>58</sup>. En effet, les ateliers citoyens et les after-works servent plus de baromètre aux cadres du parti qui s'y rendent que de laboratoire d'idée comme c'est le cas chez *Ecolo*. Néanmoins, les deux libéraux interrogés rappellent que des Groupes de travail sont prévus afin de travailler en amont sur les futures propositions de programmes électoraux et de manifeste transmises, en bout de parcours, pour vote au Congrès du parti<sup>59</sup>. Ceux-ci sont ouverts à tous les membres et sont organisés de sorte à ce que leurs réunions se déroulent tour à tour partout en Wallonie ou à Bruxelles.

Enfin, le score plus élevé d'*Ecolo* en termes de participation est également expliqué par le processus d'écriture et d'adoption de ses programmes politiques. En effet, il est le seul parti avec le *cdH* à explicitement prévoir dans ses statuts la pleine participation des membres à la confection des programmes. En effet, le *MR*, le *PS* et *DéFi* ne laissent le droit d'adoption des programmes qu'à des organes composés de représentants élus en leur sein qui sont les seuls dotés d'un droit de vote dans ce sens. Il en va de même, en pratique, pour le Conseil de Fédération d'*Ecolo* bien que son Assemblée générale ne soit officiellement reconnue comme jouant un rôle central dans la traduction des orientations politique du parti en programme électoral.

#### **4.2.2) La dimension de la représentation**

La deuxième dimension abordée par Rahat et Shapira (2017) est celle de la représentation qu'ils analysent au travers du taux de représentativité des femmes sur les listes électorales et à la Chambre des représentants ainsi qu'au travers des mécanismes mis en place par les partis afin d'assurer la représentativité d'autres groupes sociaux spécifiques (voir *Annexe 4*). Il est à noter que la question numéro 2.2 du questionnaire présenté à l'Annexe 4 n'a pas été reprise car les auteurs appliquaient le calcul du *Women Ranking Index* au cas Israélien dont les élections pour la Knesset se déroulent dans une circonscription nationale unique.

Ici encore, *Ecolo* présente un score plus élevé que ses compétiteurs pour la raison suivante : le parti a présenté, lors des dernières élections fédérales de 2014, plus de femmes à des places

---

<sup>57</sup> Communication personnelle, 16 avril 2018

<sup>58</sup> Communications personnelles, 06 et 17 avril et 02 mai 2018

<sup>59</sup> Communications personnelles, 16 et 17 avril 2018

*réalistes*<sup>60</sup> que ses concurrents. Les données utilisées dans cette section sont issues d'un rapport commandité par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et faisant l'état des lieux de la représentation des femmes à l'issue des élections de mai 2014<sup>61</sup>. Ainsi, *Ecolo* a présenté des candidates à 50% des places *réalistes* lors des élections de 2014. En comparaison, le *MR* n'a présenté des candidates qu'à 21,2% de ces places ce qui fait du parti le deuxième plus mauvais élève francophone juste après *DéFi* qui n'a attribué que 19% de ces places à des femmes. Lorsque le regard est porté sur des données plus visibles encore, le paradoxe est qu'*Ecolo* se trouve dans la moyenne concernant le taux de femmes élues à la Chambre des représentants alors que *DéFi* présente le plus haut taux de représentation des femmes dans ses élus fédéraux (50%). En effet, seuls 2 des 6 députés *Ecolo* élus (33,3%) sont des femmes. En pratique, seule l'une d'elles siège effectivement à la Chambre. Pour leur part, 6 des 20 députés fédéraux *MR* (30%) sont des femmes.

Enfin, aucun parti ne prévoit explicitement dans ses statuts de mécanismes destinés à assurer la représentation de certains groupes sociaux à la Chambre des représentants bien que le *cdH* fait référence de manière floue à certaines directives destinées à leur assurer une représentation sur les listes (Statuts du cdH, 2002, article 58).

#### **4.2.3) La dimension de la compétition**

La troisième dimension inhérente au concept de DIP est celle du niveau de compétition dans l'attribution des postes clés du parti. Ainsi, deux questions sont posées afin de déterminer l'opérationnalisation de cette dimension par les partis. Celles-ci posent la question de savoir si des élections ont eu lieu ces 4 dernières années afin d' (a) élire un leader de parti et (b) élire les différents postes des organes représentatifs des partis politiques concernés.

Comme le montre la Table 3, *Ecolo*, *DéFi* et le *cdH* présentent un score maximal qui contraste avec le résultat obtenu par le *MR* et le *PS* pour cette dimension. Cette différence est due au fait que ni les libéraux ni les socialistes n'ont eu, au cours de ces 4 dernières années, d'élections de Président de parti mettant en compétition 2 ou plus de candidats. En effet, ni Olivier Chastel (*MR*) ni Elio Di Rupo (*PS*) n'avaient de concurrent face à eux lors de leur élection (Belga, 2014a ; Belga, 2014b). En comparaison, les actuels co-Présidents d'*Ecolo* faisaient face à un autre billet formé par Chloé Deltour et Christos Doulkeridis (Khattabi,

---

<sup>60</sup> Places ayant de bonnes chances d'être éligibles ; voir « *The promise and challenge of party primary elections* » de Cross *et al.* (2016). Les places prises en considération dans cette analyse sont les places considérées comme éligibles et les places dites stratégiques (tête de liste, premier suppléant et queue de liste).

<sup>61</sup> Voir « *La représentation des femmes et des hommes à l'issue des élections du 25 mai 2014* » par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2014).

2015). Concernant la deuxième question, plusieurs élections de représentants à plusieurs niveaux fonctionnels et/ou géographiques des partis francophones ont eu lieu lors de ces 4 dernières années.

#### **4.2.4) La dimension de la réactivité**

La quatrième dimension mobilisée par Rahat et Shapira (2017) dans la construction de leur index est celle de la réactivité des représentants (vus comme agents) aux besoins et demandes du public en temps réels. Une nouvelle fois, deux questions distinctes servent à attribuer une valeur à cette dimension pour chaque cas d'étude.

À la question de savoir si les partis ont des organes composés de représentants élus qui se sont rassemblés au moins une fois ces deux dernières années, la totalité des partis obtient le score maximal. Que ce soit le Congrès du *MR* composés de 4900 délégués ou le Conseil de Fédération d'*Ecolo* composé de 73 délégués, les deux organes se réunissent de manière plus ou moins régulière à raison d'un minimum d'une fois par an pour ce premier et d'un minimum de 8 fois par an pour ce dernier<sup>62</sup>. Ce qui permet de différencier les deux partis sur le plan de cette dimension est la capacité qu'ont ces instances à influencer le comportement des représentants du parti au Parlement ou dans les différents exécutifs.

Au niveau du *MR*, le Congrès est tenu d'approuver ou non, sur base de la présentation de l'accord de Gouvernement négocié préalablement par le Président de parti, si le parti peut rejoindre la coalition gouvernementale. C'est d'ailleurs confirmé par Mathieu Bihet dont la description du rôle du Congrès dans cette situation met par ailleurs en lumière la grande discrétion avec laquelle les cadres du parti négocient les éventuels accords de gouvernement avant de les présenter dans leur mouture finale à l'assemblée. Il est également compétent concernant l'adoption du manifeste du parti mais aussi des programmes gouvernementaux. Chez *Ecolo*, la particularité est que la répartition de ces deux compétences n'est pas prévue de la même manière. En effet, le Conseil de Fédération est effectivement responsable de la stratégie politique à moyen et court terme, ce qui englobe entre autres la discussion à propos du positionnement politique du parti. Néanmoins, la décision de rejoindre la coalition gouvernementale et la désignation des membres des exécutifs auxquels prennent part le parti sont laissées à l'Assemblée générale. Etant donné que l'Assemblée générale est souveraine et

---

<sup>62</sup> Le Congrès du *MR* n'est pas comparé à l'Assemblée générale d'*Ecolo* car l'index concerne les institutions composées de représentants élus. Or, l'Assemblée générale d'*Ecolo* se compose de la totalité de ses membres. Il a donc été choisi de comparer les deux plus larges organes composés de représentants élus dans le chef de chacun des partis qui se trouvent également être les organes représentatifs les plus proches de leur base.

que le Conseil de Fédération travaille dans le cadre fixé par cette dernière, le score des écologistes à la dimension de la réactivité est maximal. Cela montre en effet que, bien plus qu'un organe restreint de délégués désignés démocratiquement, ce sont tous les membres qui peuvent prendre part directement ou indirectement à ces décisions alors qu'une distinction claire est faite entre *le parti de la base* et les *parti des cadres et parti des mandataires* au MR. Cette constatation est notamment confirmée par les réponses données par Corentin de Salle et Mathieu Bihet concernant les dynamiques qui prennent place lors des débats au Congrès<sup>63</sup>.

#### **4.2.5) La dimension de la transparence**

Concernant la transparence garantie par les partis politiques, Rahat et Shapira (2017) ont décidé d'en diviser l'analyse en deux volets différents. Le premier volet caractérise la transparence des partis en se concentrant sur la facilité d'accès aux statuts et/ou aux autres règles qui régissent la vie de ces structures. Le deuxième volet fait la comptabilité d'une série d'instruments mis à disposition des citoyens par les partis sur leur site internet ou leur page Facebook et qui visent à améliorer leur transparence.

Au vu des résultats présentés dans la Table 3, tous les principaux partis francophones ont mis en place un même niveau de transparence. Cette dimension prise seule n'est donc pas utile lors d'un travail de différenciation d'*Ecolo* et du MR. Pour autant, il s'agit de la seule dimension avec celle de la participation pour lesquelles les libéraux affichent des performances proches de celles des écologistes. Ce constat va dans le sens de l'évolution récente des partis soucieux de favoriser une implication plus importante des membres dans le parti en ouvrant notamment l'élection du Président de parti à tous ceux-ci et en délivrant l'information de façon plus directe aux citoyens.

#### **4.2.6) La démocratie intra-partisane résumée au partage du pouvoir au sein des partis**

La considération commune des dimensions de participation, compétition et de la réactivité donne un aperçu clair de la façon dont les partis répartissent le pouvoir entre les cadres et la base (Rahat & Shapira, 2017). La maximisation des scores de représentation et de transparence ne constituent en effet pas de véritable défi au leadership du parti puisque ces deux dimensions ne concernent que la constitution des listes aux élections fédérales et les outils délivrant des informations sur l'activité des partis entendue au sens large. Lorsque seules les 3 premières dimensions citées sont prises en compte, une distinction claire apparaît

---

<sup>63</sup> Communications personnelles, 16 et 17 avril 2018

entre les écologistes (62 points sur 65) et les libéraux (46 points sur 65) concernant la manière dont ils répartissent le pouvoir au sein de leur structure (voir *Table 3*).

Le score plus élevé obtenu par les verts va dans le sens de l'intuition présentée dans le schéma explicatif théorique (voir *Figure 1*) ; la plus grande répartition du pouvoir de décision au sein de la structure d'*Ecolo* se traduit par une place plus grande qu'occupent ses membres dans le cycle de décision aussi bien en termes de compétences qui leur sont dévolues mais également en termes de liberté d'action et de visibilité dont ils profitent. Se faisant, la frange plus militante voire plus radicale de ces membres a plus voix au chapitre que dans un parti au leadership plus fort et aux visées électorales plus exigeantes en termes de pragmatisme politique.

**Table 3 Index de démocratie intra-partisane des partis politiques belges francophones en 2018**

<b>Classement</b>	<b>Parti</b>	<b>Participation (/30)</b>	<b>Représentation (/20)</b>	<b>Compétition (/20)</b>	<b>Réactivité (/15)</b>	<b>Transparence (/15)</b>	<b>Tot.</b>
<b>1</b>	<b>Ecolo</b>	<b>27</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>83</b>
2	DéFi	25	7	20	11	13	76
-	cdH	26	6	20	11	13	76
3	PS	25	6	10	11	13	65
<b>4</b>	<b>MR</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>64</b>





## 5) Discussion

L'analyse des données récoltées pour ce travail permet de confirmer l'hypothèse selon laquelle le plus haut niveau de démocratie intra-partisane au sein du parti écologiste belge francophone augmente la faisabilité *stratégique* d'un revenu universel en comparaison au cas des libéraux du *MR*. Plus largement, c'est l'ensemble du schéma explicatif théorique proposé dans la Figure 1 qui se voit corroboré par la comparaison des cas d'étude. L'ensemble des conclusions qui peuvent être tirées de cette analyse sont reprises dans les Figures 2 et 3 (voir *infra*).

Ainsi, le haut niveau de démocratie intra-partisane au sein d'*Ecolo* permis par son organisation dictée par une *logique de représentation des groupes* donne plusieurs caractéristiques particulières au parti. Les co-Présidents ont un rôle de « *capitaine de navire* » censés animer les débats et en synthétiser le contenu, ce qui a pour effet de diminuer leurs leviers d'action et donc leur leadership en matière de prise de décision. L'affaiblissement de ce leadership est également acté par le fait qu'ils sont rendus responsables devant la base du parti. Celle-ci trouve ses traductions institutionnelles dans le Conseil de Fédération et l'Assemblée générale qui ont un très large droit de regard sur l'action de la co-présidence. Parallèlement à cela, les statuts du parti et les interviews ont révélé l'indépendance avec laquelle le Conseil de Fédération, clé de voûte du parti, peut prendre des décisions qui peuvent parfois être en totale contradiction avec les positions des mandataires. Le faible leadership de la co-présidence écologiste couplé à cette volonté de laisser une grande marge de manœuvre au Conseil de Fédération fait donc qu'il règne une plus faible discipline chez *Ecolo* qu'au sein des partis politiques traditionnels. Cette plus faible discipline se voit par ailleurs renforcée par le fait que le parti reconnaisse la nécessité de promouvoir la liberté d'expression de ses membres quitte à laisser explicitement la porte ouverte à la contestation ou à un certain radicalisme dans les débats menés dans les différents organes du parti. Afin de garantir cette visibilité aux membres, les statuts du parti leur confèrent implicitement un statut de véritable corps décisionnaire au travers de trois axiomes. Premièrement, le principe de subsidiarité est quelque chose de fondamental dans la vie du parti. Deuxièmement, des règles de limitation des mandats des cadres du parti sont fixées afin de garantir un roulement des personnes à responsabilités aux postes clés du parti. Troisièmement, il apparaît que les membres bénéficient d'un droit d'accès presque illimité aux différents organes du parti dans lesquels ils se voient octroyer le droit de prendre la parole.

Il était attendu que ces différentes caractéristiques du parti écologiste inhérentes à son haut niveau de démocratie intra-partisane permettent la construction d'un cycle dont la dynamique est favorable à la faisabilité *stratégique* d'un revenu universel ; la première étape de ce cycle étant l'importance croissante d'une coalition de cause de militants plus radicaux en faveur du revenu universel (voir *Figure 1*). Outre les enseignements tirés des interviews, l'index de démocratie intra-partisane des écologistes confirme ce lien de causalité. Comme précisé précédemment, la plus grande répartition du pouvoir de décision au sein du parti s'illustre par la place plus grande qu'occupent ses membres dans son cycle de décision aussi bien en termes de compétences qui leur sont dévolues mais également en termes de liberté d'action et de la visibilité dont ils profitent. Ceci a donc pour effet de donner plus de place à des militants exprimant des idées plus radicales, ce qui n'est pas le cas dans les partis plus traditionnels plutôt portés sur la maximisation de leur score électoral. C'est donc la culture du débat et de la participation promue au sein d'*Ecolo* qui laisse l'opportunité à ces éléments de peser de manière significative sur les orientations du parti.

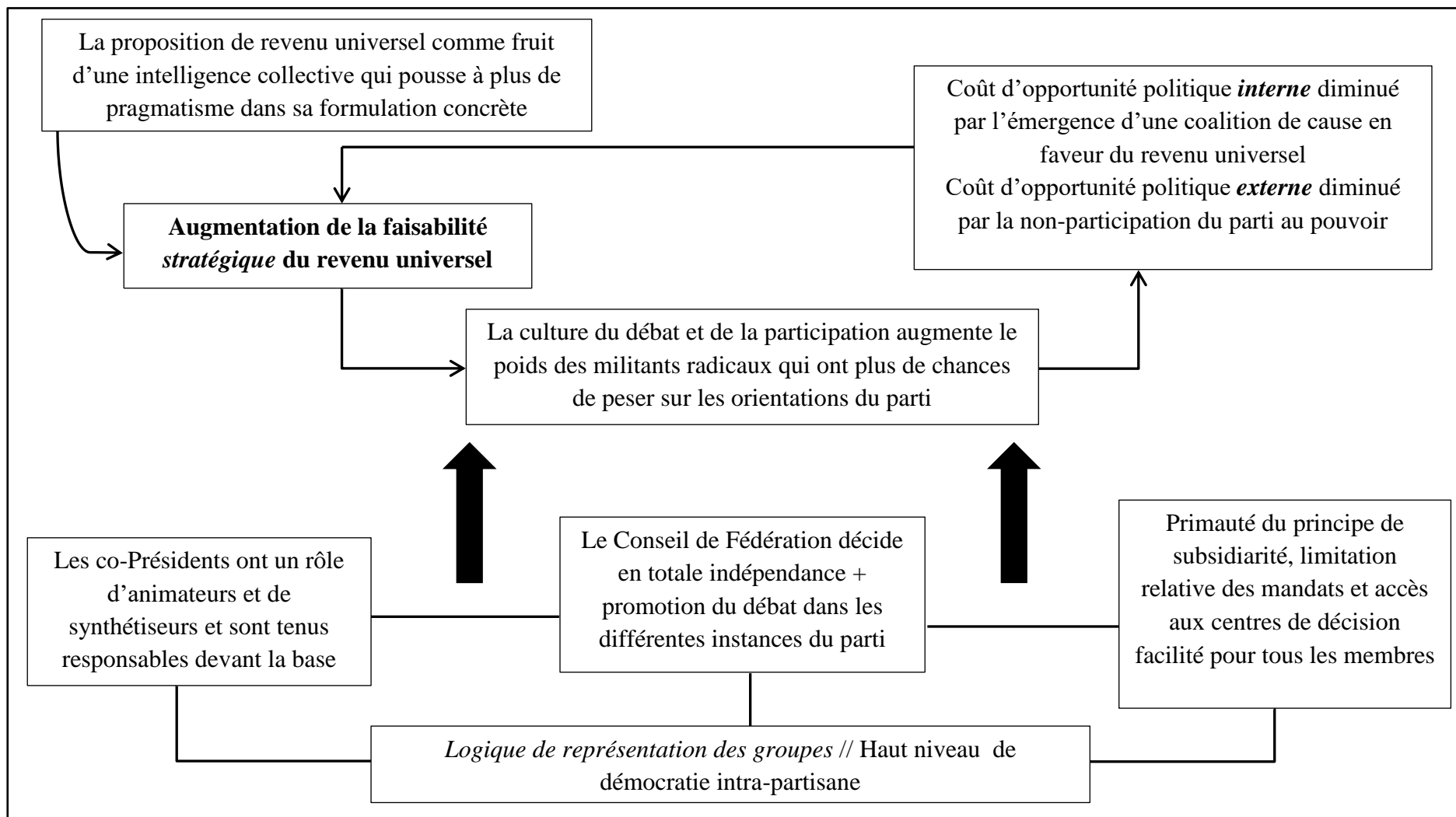
Dans le cas de la défense d'une proposition de revenu universel, l'émergence de cette coalition de cause de militants moins focalisés sur le rendement électoral du parti que sur la promotion d'une idée souvent jugée utopiste a une double incidence sur le coût d'opportunité politique du revenu universel. Sur la scène intérieure du parti, la minimisation des calculs politiques au sein des organes de décision fait que ce coût est fortement diminué dans le cas où une coalition de cause en faveur de l'idée acquiert un poids assez important que pour devenir majoritaire. Sur la scène extérieure, la « *la loi de la disparité curvilinéaire* » de May (1973) prévoit que cela aura pour effet d'éloigner les positions du parti de celles de son électorat de base et diminuera donc ses capacités à atteindre un score électoral significatif. Le coût d'opportunité politique du revenu universel étant augmenté lorsque son défenseur se retrouve en présence de compétiteurs soucieux de se différencier de lui (De Wispelaere & Noguera, 2012), l'absence continue des écologistes du pouvoir fédéral depuis plus de 7 législatures en diminue donc fortement l'importance. Et ce, malgré leur participation à chacune des compétitions électorales les ayant précédées. Ce double phénomène augmente donc, *in fine*, la faisabilité *stratégique* d'un revenu universel pour *Ecolo*. Cependant, à l'image de Philippe Defeyt, certains acteurs du débat reconnaissent la difficulté de porter l'idée du revenu universel jusqu'au bout de sa logique par crainte de rencontrer trop de résistance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parti<sup>64</sup>. C'est pourquoi ceux-ci arrivent parfois

---

<sup>64</sup> Communication personnelle, 17 avril 2018

à privilégier une approche plus incrémentale de la question afin d'obtenir une adhésion plus large à leur idée. Ce pragmatisme relatif dans la formulation de la proposition de politique publique peut être vu comme le résultat d'un compromis obtenu lors du travail délibératif de longue haleine ayant précédé la formulation de la proposition finale actuellement présentée au Conseil de Fédération. L'intelligence collective issue du processus délibératif, qui est central chez les verts, peut donc être vue comme un apport supplémentaire, non anticipé par le schéma explicatif théorique, à la faisabilité *stratégique* du revenu universel. Enfin, l'augmentation de la faisabilité du revenu universel conforte encore plus la position des militants portant cette idée dans une structure où la culture du débat et de la participation exigent une légitimité importante des acteurs du débat acquise sur base de la force de leur argumentation plutôt que sur celle de leur position hiérarchique.

Figure 2 Schéma explicatif de l'influence du haut niveau de démocratie intra-partisane d'Ecolo sur la faisabilité *stratégique* du revenu universel



Les différents résultats obtenus pour le *MR* vont à l’opposé de ceux obtenus pour *Ecolo*. Son plus bas niveau de démocratie intra-partisane inhérent à son organisation obéissant à une *logique de compétition* fait que les militants sont rejetés à la périphérie des centres de décisions du parti. En assurant une omnipotence du Président et une omniprésence de figures historiques dans les instances décisionnelles du parti, les statuts du *MR* opèrent une division claire entre les *parti des cadres* et *parti des mandataires*, au centre de la vie du parti, et le *parti de la base* qui n’est pas considéré comme un véritable corps organisé et destiné à peser dans la prise de décision. Ces caractéristiques ne privilégient donc pas l’émergence d’un bloc de militants en faveur d’idées de rupture comme le revenu universel puisque le parti donne la priorité à un pragmatisme électoral assumé. La considération commune des dimensions de participation, compétition et réactivité de l’index de démocratie intra-partisane qui donnent un aperçu de la manière dont est réparti le pouvoir au sein des partis confirme cette intuition (voir *Table 3*). Avec un total (46 points sur 65) inférieur de 16 point à celui d’*Ecolo* (62 points sur 65) pour ces trois dimensions, le *MR* démontre que son action est réfléchie en termes de leadership fort censé améliorer, pour Corentin de Salle et Mathieu Bihet, l’efficacité dans la gestion du parti et dans l’orientation politique de celui-ci.

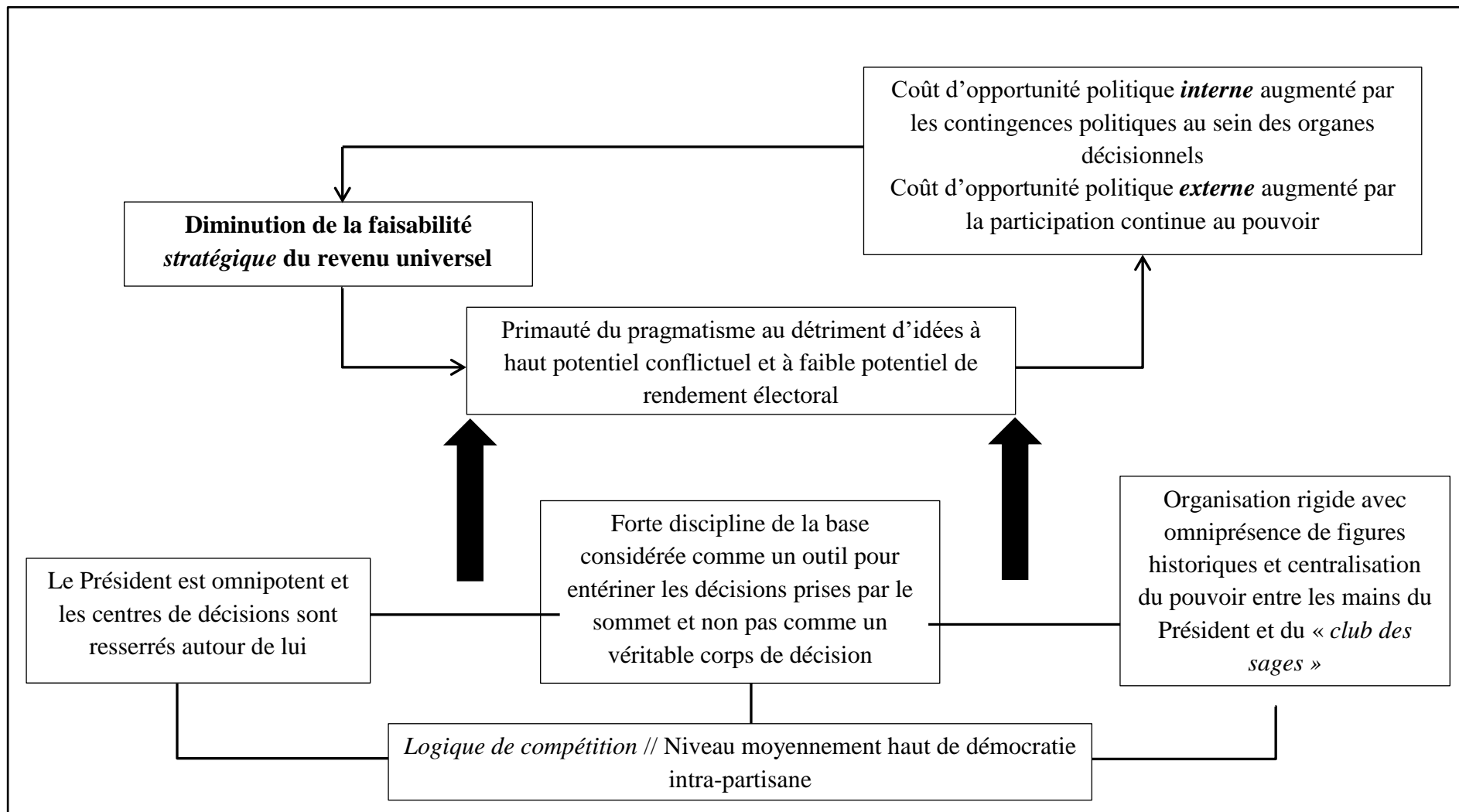
La réticence des libéraux à libérer des espaces de paroles pour les membres dans lesquels ces derniers auraient un poids significatif sur le processus de prise de décision du parti a une double incidence sur le coût d’opportunité politique du revenu universel. En interne, ce coût s’en voit augmenté. En effet, le manque de culture du débat et de la participation au sein du parti fait que la composition des organes délibératifs est marquée par une surreprésentation des cadres et mandataires du parti. Cela a pour effet d’y augmenter les calculs politiques qui sont susceptibles de cristalliser de manière trop importante les discussions et donc de créer des divisions profondes sur des propositions programmatiques trop clivantes. Sur la scène extérieure, le pragmatisme politique du *MR* lui prodigue un niveau de performance électoral qui lui a garanti une présence au gouvernement fédéral continue depuis 7 législatures successives. Etant donné que l’exercice du pouvoir est synonyme d’opposition multiforme (Dubuisson, 2018), le coût d’opportunité politique d’une proposition particulièrement innovante comme le revenu universel se voit donc augmenté fortement. Pour Corentin de Salle et Mathieu Bihet, cela est notamment illustré par le manque de soutien dont bénéficie le libéral Georges-Louis Bouchez au sein même de son parti vis-à-vis de sa proposition de revenu universel<sup>65</sup>. La faisabilité *stratégique* d’un revenu universel pour le *MR* se trouve

---

<sup>65</sup> Communications personnelles, 16 et 17 avril 2018

donc, *in fine*, fortement diminuée. Ce manque de considération pour l'idée au sein du parti n'encourage donc pas, à son tour, les membres ou les cadres du parti à se positionner en faveur de celle-ci.

Figure 3 Schéma explicatif de l'influence du plus bas niveau de démocratie intra-partisane du MR sur la faisabilité *stratégique* du revenu universel





## 6) Conclusion

L'objectif de ce mémoire était de contribuer au débat sur la faisabilité politique du revenu universel en plaçant cette analyse dans le cadre d'un travail politologique afin de pallier à un manque de travaux de ce genre dans la littérature (De Wispelaere & Noguera, 2012). Plus précisément, il a opéré à une analyse hypothético-déductive de la question de la faisabilité *stratégique* du revenu universel en prenant comme point de départ l'argument voulant que les partis politiques, *agents distincts* du processus politique, occupent une place centrale dans le développement et la mise en œuvre des réformes de politiques publiques (De Wispelaere & Noguera, 2012). Autrement dit, ils jouent un rôle de premier plan dans l'explication des variations dans les choix des politiques publiques par les différents niveaux de pouvoir (Hibbs, 1992). Or, les partis peuvent être considérés comme des entités non monolithiques composés d'une série d'acteurs aux sensibilités politiques différentes et qui cherchent sans cesse à se différencier les uns des autres (Boucek, 2009). La mise à l'agenda de nouvelles propositions de politiques publiques pose donc l'enjeu pour ces derniers de s'organiser de façon à pouvoir régir les interactions entre ces différents acteurs dont les divergences sont susceptibles de créer des dissensions internes. Une manière d'identifier les mécanismes mis en place par les différentes formations politiques dans ce but a été de s'intéresser aux théories fondatrices de la littérature sur la structuration des partis.

Cette revue de la littérature a permis d'opposer un modèle d'organisation obéissant à une *logique de compétition* majoritairement adoptée par les partis traditionnels à celui d'une organisation axée sur une *logique de représentation des groupes* caractéristique des formations écologistes (Kitschelt, 1988). Alors que le premier modèle axe l'organisation des partis sur la maximisation de leur score électoral en visant l'adhésion d'un large électorat à leurs idées, le deuxième modèle privilégie la représentation et la satisfaction des intérêts parfois très spécifiques des différents groupements sociaux qui composent leur base (voir *Table 2*). Néanmoins, le développement au début des années 1970 d'une littérature sur le changement intra-partisan a remis en cause la stabilité des partis politiques en termes organisationnels notamment au regard de leur incapacité croissante à attirer de nouveaux membres (Wattenberg, 1984 ; Webb, 1995 ; Wauters, 2009). Cela a donc nécessité d'élargir cette réflexion en prenant en compte le rôle central que joue la démocratie intra-partisane face aux nouveaux enjeux rencontrés par les formations politiques (Gauja, 2013; Cross & Katz, 2013 ; Sandri & Amjahad, 2015). Il est dès lors apparu qu'au-delà d'être un simple outil permettant de contrer une crise de l'adhésion, la démocratie intra-partisane est une variable

qui a des répercussions sur la compétitivité et la légitimité même des partis. Celle-ci touche en effet directement à la dynamique qui unit les trois faces de l'organisation partisane (cfr. *le parti de la base, le parti des mandataires et le parti des cadres*) et à la capacité des partis de proposer des programmes cohérents et innovants qui se voient désormais, avec l'augmentation du niveau de démocratie intra-partisane, parfois trop orientés idéologiquement (May, 1973 ; Strom, 1990 ; Teorell, 1999). L'importance accordée dans la littérature à cette notion a donc amené à poser la question de savoir si la démocratie intra-partisane peut être désignée comme un facteur explicatif de la faisabilité politique d'un revenu universel au regard du caractère particulièrement innovant et hautement clivant d'une telle proposition de politique publique.

Afin de répondre à cette question, une étude théorique plus poussée du concept de démocratie intra-partisane a permis de faire la lumière sur un élément de réponse (Teorell, 1999 ; Cross & Katz, 2013 ; von dem Berge et al., 2013 ; Rahat & Shapira, 2017). Il s'est avéré que l'adoption par un parti politique d'une organisation adoptant les caractéristiques inhérentes à la *logique de représentation des groupes* coïncidait théoriquement avec un haut niveau de démocratie intra-partisane. Autrement dit, en adoptant une organisation visant l'agrégation d'intérêts très spécifiques, les formations écologistes, qui constituent les exemples les plus évidents de ce type d'organisation, favorisent parallèlement une inclusion plus forte des membres dans leur processus de décision et une décentralisation accrue de leurs structures d'autorité. Ces partis sont donc plus sujets à l'adoption de positions politiques moins en adéquation avec les impératifs électoraux qui se posent à l'accession au pouvoir, à l'image de celle d'un soutien à la proposition d'un revenu universel qui peut représenter un coût d'opportunité politique trop élevé. L'hypothèse de travail issue de ce raisonnement a donc été que « *le niveau plus élevé de démocratie intra-partisane qui caractérise les partis écologistes influence positivement la faisabilité politique du revenu universel* ».

Afin de corroborer cette hypothèse, la comparaison entre un parti écologiste soutenant l'idée d'un revenu universel et un parti traditionnel positionné contre a été réalisée. Au regard de la richesse des débats aussi bien académiques que publics sur la question du revenu universel en Belgique, il a été décidé de focaliser la comparaison sur deux partis belges francophones permettant d'opérationnaliser la distinction entre un *parti de cadre post-industriel* (Raschke, 1983) favorable au revenu universel, le parti *Ecolo*, et un parti traditionnel défavorable à l'idée, le *Mouvement Réformateur (MR)*. L'étude comparative de ces cas a suivi trois axes d'analyse différents se reposant sur deux ensembles de données distincts. Ainsi, une analyse

qualitative des statuts des cas d'étude a permis de définir la forme que prenait leur structure d'organisation et d'identifier les pôles de décisions dans lesquels les membres ont la possibilité de peser sur les discussions idéologiques menées en leur sein. Ensuite, l'analyse des statuts de ces partis ainsi que d'autres éléments liés à leurs actions quotidiennes a permis de quantifier, à l'aide de l'utilisation de l'index de démocratie intra-partisane (Rahat & Shapira, 2017), leur niveau de démocratie intra-partisane. Enfin, la réalisation d'interviews d'élites politiques (Tansey, 2007) directement impliqués dans la vie de ces partis et, pour certaines directement impliquées dans le débat sur le revenu universel, a mis en lumière la façon dont les partis opérationnalisent la notion de démocratie intra-partisane ainsi que la manière dont ils abordent la question du revenu universel.

Les résultats obtenus grâce à la mise en place de ces trois axes analytiques ont, *in fine*, permis de confirmer l'hypothèse de travail en déterminant de manière claire l'influence positive qu'a le niveau de démocratie intra-partisane sur la faisabilité *stratégique* d'un revenu universel au sein des partis politiques. Plus que cela, ils ont permis l'identification d'un schéma explicatif de la manière précise dont cette variable influe sur le résultat des débats intra-partisans sur le revenu universel et, par extension, sur les nouvelles idées de politiques publiques à caractère potentiellement clivant.

L'apport de ce mémoire est donc triple. Premièrement, il contribue, à l'image des travaux sollicités par De Wispelaere et Noguera (2012), au débat politologique encore peu développé sur la faisabilité politique du revenu universel en offrant une meilleure compréhension de l'un des nombreux défis posés par la question de son implémentation. Néanmoins, il ne fournit qu'une explication mono-causale à cette problématique ce qui ne suffit pas à y répondre de manière entièrement satisfaisante. Deuxièmement, il apporte des éléments permettant de contextualiser l'environnement dans lequel un débat intra-partisan sur la mise à l'agenda d'un revenu universel aura le plus de probabilité de déboucher sur une prise de position favorable de la part des partis politiques au centre du processus politique. Troisièmement, il contribue à la littérature sur le changement intra-partisan en soulignant l'influence de la démocratie intra-partisane sur les dynamiques qui dictent leur positionnement sur des propositions concrètes aux partis. Cependant, la comparaison d'un nombre réduit de cas d'étude situés à une échelle géographique locale permet difficilement de généraliser ces conclusions à une plus grande échelle. Au vu des limites de ce travail, il est donc préconisé que de futurs travaux opèrent une comparaison transnationale de ce type afin de nuancer ou de renforcer ces conclusions. La sélection de cas d'études évoluant dans des environnements partisans différents pourra

également permettre d'ouvrir l'analyse à la prise en compte d'une diversité nouvelle de facteurs explicatifs intervenant dans la question de la faisabilité *stratégique* d'un revenu universel.

## 7) Bibliographie

### Livres

- Alaluf, M., Zamora, D., Harribey, J.-M., & Ackerman, S. (2017). *Contre l'allocation universelle*. Montréal: Lettres Libres.
- Cross, W. P., & Katz, R. S. (2013). *The Challenge of Intra-Party Democracy*. Oxford: Oxford University Press.
- Dahl, R. A. (1998). *On Democracy*. New Haven and London: Yale University Press.
- Delwit, P., Pilet, J.-B., & Van Haute, E. (2011). *Les partis politiques en Belgique*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
- Diamond, L., & Morlino, L. (2005). *Assessing the Quality of Democracy*. Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Duverger, M. (1954). *Political parties: Their organization and activity in the modern state*. Londres: Methuen & Co.
- Epstein, L. D. (1967). *Political parties in Western democracies*. New-York: New Brunswick : Transaction Publishers.
- Harmel, R., & Janda, K. (1982). *Parties and their Environments: Limits to Reform ?* Longman Publishing Group.
- Lijphart, A. (1999). *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in Thirty-six Countries*. London: Yale University Press.
- Meade, J. E. (1989). *Agathotopia : The Economics of Partnership*. Aberdeen: Aberdeen University Press.
- Michels, R. (2001). *Political Parties: A Sociological Study of the Oligarchical Tendencies of Modern Democracy (traduction par E. Paul & C. Paul)*. New York: The Free Press.
- Rawls, J. (1971). *A theory of justice*. Harvard University Press.
- Scarrow, S. (2014). *Beyond Party Members: Changing Approaches to Partisan Mobilization*. Oxford: Oxford University Press.
- Schumpeter, J. A. (1942). *Capitalism, Socialism and Democracy*. New-York: Harper and Brothers.
- Van Parijs, P. (1997). *Real Freedom for All: What (if Anything) Can Justify Capitalism?* Oxford University press.
- Vanderborght, Y., & Van Parijs, P. (2005). *L'allocation universelle*. La découverte.

- von dem Berge, B., Pogunkte, T., Obert, P., & Tipei, D. (2013). *Measuring Intra-Party Democracy. A Guide for the Content Analysis of Party Statutes with Examples from Hungary, Slovakia and Romania*. Berlin: Springer Science & Business Media.
- Wattenberg, M. (1984). *The decline of American political parties 1952-1980*. Cambridge: Harvard University Press.
- Widerquist, K., Noguera, J. A., Vanderborght, Y., & De Wispelaere, J. (2013). *Basic Income: An Anthology of Contemporary Research*. Oxford: Blackwell Publishing.

## Chapitres

- Bukow, S. (2016). The Green Party in Germany. Dans E. Van Haute, *Green Parties in Europe* (pp. 112-139). Routledge.
- Coman, R., & Persico, S. (2014). Politiques publiques et partis politiques. Dans L. Boussaquet, S. Jacquot, & P. Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques. 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos* (pp. 482-491). Paris: Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).
- De Wispelaere, J., & Noguera, J. A. (2012). On the Political Feasibility of Universal Basic Income. Dans K. Caputo, *Basic Income Guarantee and Politics. International Experiences and Perspectives on the Viability of Income Guarantee* (pp. 17-38). New-York: Palgrave Macmillan.
- Dedecker, N. (2011). Le Mouvement Réformateur (MR). Dans P. Delwit, J.-B. Pilet, & E. Van Haute, *Les partis politiques en Belgique* (pp. 145-162). Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
- Delwit, P. (2011). Partis et systèmes de partis en Belgique en perspective. Dans P. Delwit, J.-B. Pilet, & E. Van Haute, *Les partis politiques en Belgique* (pp. 7-34). Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
- Gauja, A. (2013). Policy Development and Intra-Party Democracy. Dans W. P. Cross, & R. S. Katz, *The Challenges of Intra-Party Democracy* (pp. 116-135). Oxford: Oxford University Press.
- Neumann, S. (1956). Toward a Comparative Study of Political Parties. Dans S. Neumann, *Modern political parties; approaches to comparative politics* (pp. 395-421). Chicago: University of Chicago Press.
- Pilet, J.-B., & Schrobiltgen, M.-H. (2011). Ecolo. Dans P. Delwit, J.-B. Pilet, & E. Van Haute, *Les partis politiques en Belgique* (pp. 179-199). Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.

- Steiner, H. (1992). Three Just Taxes. Dans P. Van Parijs, *Arguing for Basic Income: Ethical Foundations for a Radical Reform* (pp. 81-92). London: Verso.
- Weber, M. (1957, Avril). Politics as a vocation. Dans A. Downs, *An economic theory of political action in a democracy* (pp. 135-150).
- Widerquist, K., Vandenberght, Y., Noguera, J. A., & De Wispelaere, J. (2013). The Idea of an Unconditional Income for Everyone. Dans K. Widerquist, Y. Vandenberght, J. A. Noguera, & J. De Wispelaere, *Basic Income: An Anthology of Contemporary Research* (pp. xi-xxi). Oxford: Blackwell Publishing.

### Articles scientifiques

- Barry, B. (1996). Surfer's Saviours ? *Citizen's Income Bulletin*(22), 2-4.
- Boucek, F. (2009). Rethinking Factionalism. Typologies, Intra-Party Dynamics and Three Faces of Factionalism. *Party Politics*, 15(4), 455-485.
- De Wispelaere, J., & Stirton, L. (2004, July). The Many Faces of Universal Basic Income. *The Political Quarterly*, 75(3), 266-274.
- Dror, Y. (1967). Policy Analysts: A New Professional Role in Government Service. *Public Administration Review*, 197-203.
- Gorz, A. (1985). Allocation universelle : version de droite et version de gauche. *La Revue Nouvelle*, 81, 419-428.
- Hibbs, D. A. (1992). Partisan Theory After Fifteen Years. *European Journal of Political Economy*(8), 361-373.
- Katz, R. S., & Mair, P. (1994). The evolution of party organizations in Europe: the three faces of party organization. *American Review of Politics*, 593-617.
- Katz, R. S., & Mair, P. (1995). Changing Models of Party Organization and Party Democracy. *Party Politics*, 1(1), 5-28.
- Kirchheimer, O. (1957, Été). The Waning of Opposition in Parliamentary. *Social Research*, pp. 127-156.
- Kitschelt, H. (1988, Janvier). Organization and strategy of Belgian and West German ecology parties: A new dynamic of party politics in Western Europe? *Comparative Politics*, pp. 127-154.
- Legein, T., Vandeleene, A., Randour, F., Heyvaert, P., Perrez, J., & Reuchamps, M. (2018). Framing the Basic Income: An experimental study on the framing impact of arguments and metaphors on individuals' opinion formation. *Manuscript submitted for publication*.

- Maniquet, F., & Neumann, D. (2016). L'allocation universelle : quelques éléments pour y voir plus clair. *Regards économiques*, pp. 1-14.
- May, J. (1973). Opinion Structure of Political Parties: The Special Law of Curvilinear. *Political Studies*, 135-151.
- Rahat, G., & Shapira, A. (2017). An Intra-Party Democracy Index: Theory, Design and A Demonstration. *Parliamentary Affairs*(70), 84-110.
- Raschke, J. (1983, Janvier). Jenseits der Volkspartei. *Das Argument*, pp. 54-65.
- Sandri, G., & Amjahad, A. (2015). Party membership and Intra-party democracy: How do members react to organizational change within political parties? The case of Belgium. *Partecipazione e conflitto*, 8(1), 190-214.
- Seiler, D.-L. (2001). La comparaison et les partis politiques. *WP núm. 194*. Barcelone.
- Strom, K. (1990). A behavioral theory of competitive political parties. *American journal of political science*, 565-598.
- Tansey, O. (2007). Process Tracing and Elite Interviewing: A Case for Non-Probability Sampling. *PS: Political Science and Politics*, 40(4), 765-772.
- Teorell, J. (1999). A deliberative defence of intra-party democracy. *Party Politics*, 5(3), 363-382.
- Van der Veen, R. J., & Van Parijs, P. (1986, Septembre). A Capitalist Road to Communism. *Theory and Society*, 15(5), pp. 635-655.
- Vandeleene, A., Legein, T., Dodeigne, J., Heyvaert, P., Perrez, J., & Reuchamps, M. (2017). Évaluation de l'allocation universelle. Étude de l'impact des métaphores. *La Revue Nouvelle*, 4, 68-77.
- Vanderborght, Y. (2004b). Universal Basic Income in Belgium and the Netherlands: Implementing Through the Back Door? *IXth Congress of the Basic Income European Network*. Geneva: ILO.
- Vicherat, D. (2015). Revenu inconditionnel et objections de gauche. *A contrario*, 21(1), 5-14.
- Wauters, B. (2009). Intra-party democracy in Belgium: On paper, in practice and through the eyes of the members. *ECPR Joint Sessions*. Lisbon.
- Webb, P. D. (1995). Are British Political Parties in Decline ? *Party Politics*, 1, 292-322.

### **Thèses de doctorat**

- De Wispelaere, J. (2015). *An Income of One's Own? The Political Analysis of Universal Basic Income*. Tampere: Tampere University Press.

Vanderborght, Y. (2004a). *The Political Feasibility of an Unconditional Minimum Income : A Comparative Analysis of political Debates on a Basic Income, a Negative Income Tax, and a Participation Income in five OECD countries (1970-2003)*. Louvain-La-Neuve: PhD Thesis.

### **Documents officiels**

Belorgey, J.-M. (2000). *Minima sociaux, revenus d'activité, précarité*. Commissariat général du Plan/La Documentation française.

Ecolo (2016). Statuts. s.l. Récupéré sur Ecolo : <https://ecolo.be/le-parti/ecolo-un-parti-transparent/>

Le Mouvement Réformateur (2002). Statuts. s.l. Récupéré sur Le Mouvement Réformateur : <http://www.mr.be/les-statuts/>

### **Articles de presse**

Dubuisson, M. (2018, Avril 09). À quoi servent encore les bureaux de parti ? *Le Soir*, pp. 2-3.

Karayan, R. (2015, Décembre 10). *Le revenu de base universel est-il le remède miracle qui vaincra la crise?* Récupéré sur L'Expansion l'Express: [http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-revenu-de-base-universel-est-il-le-remede-miracle-qui-vaincra-la-crise\\_1744247.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-revenu-de-base-universel-est-il-le-remede-miracle-qui-vaincra-la-crise_1744247.html)

Monnerie, G. (2018, Février 13). *Les frontières éthiques du revenu universel*. Récupéré sur Mouvement français pour un revenu de base: <https://www.revenudebase.info/2018/02/13/frontieres-ethiques-revenu-universel/>

RTL infos. (2016, Septembre 02). *600 euros par mois pour tous? Ecolo relance l'allocation universelle*. Récupéré sur RTL infos: <https://www.rtl.be/info/belgique/politique/600-euros-par-mois-pour-tous-ecolo-relance-l-allocation-universelle-847705.aspx>

Vaes, B. (1985, mai 15-16). Révolution culturelle verte : dissocier travail et revenu. *Le Soir*.

Vangulick, T. (1985, Mai). Congrès socio-économique d'Ecolo: L'écologie contre le chômage. *Champs Libre*, pp. 32-33.

### **Interviews**

Bihet, M. (17 avril 2018). Communication personnelle. Bruxelles. (T. Legein, Intervieweur).

Confidentiel. (06 avril 2018) Communication personnelle. Bruxelles. (T. Legein, Intervieweur).

de Salle, C. (16 avril 2018). Communication personnelle. Bruxelles. (T. Legein, Intervieweur).

Defeyt, P. (17 avril 2018). Communication personnelle. Namur. (T. Legein, Intervieweur).

van de Meersche, T. (02 mai 2018). Communication personnelle. Louvain-La-Neuve (T. Legein, Intervieweur).

*Page laissée intentionnellement vide*

## Résumé

Palliant au manque de travaux politologiques sur le sujet, ce mémoire aborde la question du revenu universel comme étant une proposition de politique publique qui pose un nombre de questions particulièrement interpellantes lorsque la problématique de sa mise à l'agenda est abordée (Vanderborght, 2004a). Dans le cadre d'une réflexion à propos de la faisabilité politique d'un revenu universel, il est important de réfléchir à la façon dont ce débat potentiellement clivant est abordé par les partis politiques. Plus précisément, il est primordial de s'interroger sur les facteurs qui influencent la capacité qu'ont ces acteurs centraux de l'action publique à adopter de nouvelles propositions représentant un coût d'opportunité politique important (De Wispelaere & Noguera, 2012). Face à la nécessité *stratégique* pour les partis de réguler les tensions internes que peut causer un tel débat, s'interroger sur l'impact de leur niveau de démocratie intra-partisane sur leur prise de position constitue une piste d'analyse solide. En effet, les résultats obtenus grâce à l'analyse comparative de deux partis politiques belges – *Ecolo* et *le Mouvement Réformateur* – ont permis de démontrer que les caractéristiques organisationnelles des partis écologistes, qui assurent un niveau de démocratie intra-partisane naturellement plus élevé que celui des partis traditionnels, permettent d'augmenter la *probabilité* de voir un jour cette proposition mise à l'agenda politique. Plus que cela, cette analyse a conduit à l'identification d'un schéma explicatif de la manière dont la démocratie intra-partisane influe sur les dynamiques qui dictent aux partis politiques leur positionnement sur de nouvelles propositions concrètes et au caractère potentiellement clivant.

Revenu universel – Démocratie intra-partisane – Faisabilité politique – Partis  
écologistes - Analyse comparative